

DELIBERATION

DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE VALOIS

DU 25 FEVRIER 2021

Séance du vingt-cinq février de l'an deux mille vingt et un.

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Valois, légalement convoqué s'est réuni en salle du conseil de Crépy-en-Valois, sous la présidence de Monsieur Didier DOUCET à 19 heures 00.

Date de la convocation : dix-neuf février de l'an deux mille vingt et un.

Délégués en exercice : 94

Délégués présents : 58

Pouvoirs : 16

Votants : 74

Absents : 20

Présents : Mme ANNERAUD-POULAIN Evelyne - MM. BABIAUD Henri (S) - BIZOUARD Alain - BRIATTE Hubert - Mme CAVALETTI Véronique - MM. CHERON Yves - CORNILLE Vincent - DALLE André - Mme DANNEEL Dominique - MM. DAUDRÉ Antoine - de KERSAINT Guy-Pierre - DEGRAVE Daniel (S) - DELOBELLE Yann - Mme DOUAT Virginie - MM. DOUCET Didier - DOUET Jean-Paul - DUBOIS Sylvain - ETAIN Pascal - FAYOLLE Pascal - GAGE Daniel - Mme GIBERT Dominique - MM. GONIAUX Joël - GRANDEMANGE Marc - Mme GROSS Auriane - MM. HAUDRECHY Jean-Pierre - HEURTAUT Damien - KUBISZ Richard - LAVEUR Gilles - LEFEVRE Francis - LEFRANC Daniel - Mme LEGRAND Karine - MM. LEGRIS Jean-Luc - LEPINE Alain - Mme LEROY Astride - MM. LEVASSEUR Bernard - LEYRIS Yann - Mmes LE FRESNE Pascaline (S) - LOBIN Martine - M. MARGOTTET Jérôme - Mmes MEUNIER Anke - MOINAT Lysiane - M. NAPORA Pierre - Mmes NIVESSE Françoise - POTTIER Cécile - MM. PROFFIT Benoît - SALSAT Jean-Marie - SELLIER Gilles - Mme SICARD Anne-Sophie - MM. SICARD Louis - SMAGUINE Dominique - SURVILLE Alain (S) - Mme TARDIVEAU Marie-Paule - MM. TASSIN Joel - THIENPONT Emmanuel - TOURTE Erick (S) - Mmes VERCLEYEN Sylvie - WOLSKI Murielle - M. XUEREFF Stéphane.

Absents : Mme AYADI Hanene - MM. BONVENTRE Pascal - BORNIGAL Christian - CAZERES Jean-Michel - Mme CHAMPAULT Agnès - MM. COLLARD Michel - DALLE Claude - DELACOUR Patrice - DEMORY Thibaud - GERMAIN Christophe - GILLET Franck - HOULLIER Michel - LEGOUY Claude - Mme LEROY Ghislaine - MM. LUKUNGA Joseph (Exc.) - PHILIPON François - PINILO Philippe - Mmes RUGALA Cécilia - SYRYLO Claudine - VANIER Martine.

Pouvoirs : Mme CARREL-TORLET Josy (Crépy-en-Valois) et M. FOUBERT Arnaud (Crépy-en-Valois) à M. LEFEVRE Francis (Crépy-en-Valois) - M. CASSA Michel (Gilocourt) à M. GAGE Daniel (Orrouy) - Mme CLERGOT Adeline (La Villeneuve-Sous-Thury) à Mme DANNEEL Dominique (Béthancourt-en-Valois) - M. COLLARD Sylvain (Boursonne) à M. BIZOUARD Alain (Gondreville) - M. DALONGEVILLE Fabrice (Auger-Saint-Vincent) à M. DOUET Jean-Paul (Montagny-Sainte-Félicité) - Mme DELBOUYS Rachel (Crépy-en-Valois) à Mme NIVESSE Françoise (Crépy-en-Valois) - M. DUVILLIER Benoît-Dominique (Le Plessis-Belleville) à M. SMAGUINE Dominique (Le Plessis-Belleville) - M. FORTIER Bruno (Crépy-en-Valois) à M. DOUCET Didier (Lagny-le-sec) - M. HAQUIN Benoit (Brégy) à M. de KERSAINT Guy-Pierre (Versigny) - Mme LEMOINE Sophie (Lagny-le-sec) à M. DAUDRÉ Antoine (Lagny-le-sec) - M. PETERS Stéphane (Fresnoy-le-Luat) à M. LAVEUR Gilles (Bonneuil-en-Valois) - M. PICHELIN Julien (Crépy-en-Valois) à M. FAYOLLE Pascal (Crépy-en-Valois) - M. RYCHTARIK Jean-Paul (Chèvreuille) à M. KUBISZ Richard (Péroy-Lès-Gombries) - M. SPEMENT Michel (Crépy-en-Valois) à Mme DOUAT Virginie (Crépy-en-Valois) - Mme VALUN Yvette (Émeville) à Mme CAVALETTI Véronique (Feigneux).

Secrétaire de séance : Monsieur Gilles SELLIER

Délibération n° 2021 / 18

Objet : Validation du projet de Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) du Pays de Valois

EXPOSE

La Communauté de Commune du Pays de Valois s'est engagée dans l'élaboration de son Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) pour les 62 communes du territoire en 2016. Cette action montre la volonté du

territoire de mettre en œuvre une démarche vertueuse de développement durable et de lutte contre les changements climatiques dans sa politique de développement.

En tant que premier niveau de décision publique, les collectivités territoriales sont les mieux placées pour mobiliser les acteurs de la vie locale et favoriser les nécessaires évolutions de comportements des citoyens. L'élaboration du PCAET du Valois a suivi les étapes suivantes :

- Elaboration d'un diagnostic territorial
- Elaboration d'une stratégie, validée en bureau communautaire en septembre 2019
- Elaboration d'un plan d'action en 2020

Après avoir réalisé le diagnostic, présentant les particularités locales en matière météorologique, mais aussi de consommation d'énergies, d'émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques, de séquestration de carbone, de production et de potentiel de production d'énergies renouvelables, et de vulnérabilité du territoire au changement climatique, la CCPV s'est fixée des axes stratégiques et des objectifs à atteindre dans chacun de ces domaines.

- Engager le territoire dans la transition énergétique : « 100 % EnR »
- Favoriser un aménagement du territoire durable
- Renforcer les connexions du territoire et ses services de proximité

Basé sur la Stratégie Nationale Bas-Carbone (SNBC), pour le territoire de la CCPV, l'objectif est de réduire les émissions de gaz à effet de serre, d'environ 64% en 2050. Sur l'exercice du Plan Climat (d'ici 2026), les secteurs résidentiel et tertiaire ont les plus gros objectifs de réduction de leurs émissions, de l'ordre 54%, le secteur des transports routiers doit réduire de 29% et le secteur agricole de 12%.

La consommation d'énergie finale devra, quant à elle, être diminuée de 47% (l'objectif de la loi TEPCV de - 50% est ainsi quasiment atteint).

Le PCAET ambitionne une forte augmentation de la production et de la consommation d'énergies renouvelables sur le territoire, pour atteindre l'objectif de consommer 100% de son énergie par une production locale d'ici 2050, voir même de pouvoir en exporter une partie.

Afin de mettre en œuvre concrètement cette stratégie, la commission aménagement a ensuite travaillé sur un plan d'actions, décliné en une vingtaine d'actions opérationnelles et concrètes, impliquant la collectivité à plusieurs niveaux, en fonction de ses compétences, ses moyens humains et financiers, ainsi que sur ses capacités effectives à agir.

Ces actions sont priorisées en fonction de ces niveaux d'implication. Ainsi trois niveaux de priorité ont été fixés : priorité 1 : à court termes, engagement et réalisation dans les six ans du PCAET ; priorité 2 : à moyen terme : lancement pendant le PCAET, avec une mise en œuvre dépassant les six ans et priorité 3 : lancement idéal dans les six ans, mais potentiellement difficile à atteindre.

La communauté de communes a souhaité associer à cette élaboration un grand nombre d'acteurs autour de ce projet. C'est dans cet esprit qu'ont été organisés des ateliers ouverts aux institutions publiques, aux associations, aux entreprises locales, aux élus, etc.

Par ailleurs, la population a été consultée via un questionnaire diffusé dans l'ensemble des Mairies du territoire, qui pour certaines ont relayé l'information dans leurs bulletins municipaux. Des flyers ont été mis à disposition pour faire connaître le projet. Le site internet de la CCCPV a diffusé également de l'information et le questionnaire a été mis en ligne. Les réseaux sociaux ont largement été utilisés durant cette même période avec une attention particulière portée sur les actions du quotidien pouvant avoir un impact sur la réduction des consommations, des émissions de GES, etc. Enfin, un événement festif a été organisé en novembre 2019 sous la forme d'un concert-débat au sein du bâtiment communautaire afin de lier la culture à l'environnement et d'échanger sur les problématiques des habitants sur le sujet.

Par ailleurs, conformément aux obligations légales et réglementaires du Code de l'Environnement, une Evaluation Environnementale Stratégique a été élaborée.

Le dossier du Plan Climat Air Energie Territorial est composé de différents documents :

- Le diagnostic ;
- La stratégie ;
- Le plan d'actions ;
- L'Etat Initial de l'Environnement ;
- Le rapport environnemental ;
- Le Résumé Non Technique.

Le Plan d'Actions est joint en annexe de la présente délibération.

Calendrier prévisionnel de la suite de la procédure :

2^{ème} trimestre 2021 : consultation de l'autorité environnementale, du Préfet de Région et du président de la Région Hauts-de-France pour avis sur le plan d'action.

3^{ème} trimestre 2021 : consultation publique

Fin 2021 : adoption finale du PCAET en conseil communautaire

Après avoir entendu l'exposé,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) du 17 août 2015 ;

VU la délibération du 18 juin 2015 de lancement de la démarche d'élaboration du PCAET ;

VU les décrets du 28 juin 2016 et du 18 juillet 2016 relatifs aux PCAET ;

VU l'arrêté du 4 août 2016 relatif aux PCAET ;

VU l'ordonnance du 3 août 2016 relative aux règles applicables à l'évaluation environnementale des plans et programmes ;

VU l'ordonnance du 27 juillet 2016 et son décret du 3 août 2016 relatif au schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) ;

VU les articles R 229-51 à R 229-56 du Code de l'environnement ;

VU la Stratégie nationale bas carbone ;

VU la Programmation Pluriannuelle de l'Energie ;

VU Plan National de Réduction des Emissions de Polluants Atmosphériques (PREPA) ;

CONSIDÉRANT que la communauté de communes souhaite se doter d'une stratégie durable d'adaptation au changement climatique ;

CONSIDÉRANT qu'un PCAET fait l'objet d'une procédure de validation relativement longue ;

CONSIDÉRANT que la validation du projet de Plan Climat Air Energie Territorial permet d'afficher cette ambition dès maintenant ;

DELIBERE

A la majorité

69 pour, 03 abstentions (M. Babiaud (S), M. Napora, Mme Tardiveau), 02 non exprimés (M. Dalongeville, M. Tassin)

ARRETE le projet de Plan Climat Air Energie Territorial du Pays de Valois.

AUTORISE le Président à engager toutes les démarches réglementaires relatives à la procédure administrative d'approbation du PCAET (consultation de la population, de l'Autorité environnementale, du Préfet de Région, etc.)

Fait et délibéré, le 25 février 2021, à Crépy en Valois.




Didier DOUCET,
Président de la Communauté de
Communes du Pays de Valois



PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL



Plan d'actions – version projet arrêté

Dossier 16120032-V1 17/02/2021	 auddicé environnement	 CITEPA	 Cohérence ENERGIES
Réalisé par	ZAC du Chevalement 5 rue des Molettes 59286 Roost- Warendin	42 rue de Paradis 75010 PARIS	1 rue du Nord 59840 Pérenchies



PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL

Plan d'actions – version projet arrêté

Communauté de Communes du Pays de Valois

TABLE DES MATIERES

CHAPITRE 1. CONSTRUCTION DU PLAN D’ACTIONS.....	5
1.1 Introduction.....	6
1.2 Construction avec les acteurs.....	7
1.2.1 Atelier des agents	7
1.2.2 Ateliers des acteurs.....	7
1.2.3 Sollicitation du grand public	9
CHAPITRE 2. LES FICHES ACTIONS.....	11
2.1 Introduction.....	12
2.1.1 Modèle de la fiche-action	12
2.1.2 Liste des fiches actions	14
2.2 Axe 1 : Engager le territoire dans la transition énergétique : « 100 % EnR ».....	16
2.2.1 Orientation : Réduire les consommations du résidentiel et du secteur économique	16
2.2.2 Orientation : Décarboner les consommations.....	27
2.2.3 Orientation : Produire et exporter des énergies renouvelables.....	36
2.3 Axe 2 : Favoriser un aménagement du territoire durable.....	45
2.3.1 Orientation : Conserver le patrimoine naturel du territoire	45
2.3.2 Orientation : S’appuyer sur le secteur agricole	47
2.3.3 Orientation : Adapter le territoire aux effets du changement climatique	56
2.4 Axe 3 : Renforcer les connexions du territoire et ses services de proximité	60
2.4.1 Orientation : Proposer des alternatives décarbonées.....	60
2.4.2 Orientation : Développer l'offre de services de proximité et l'accès au numérique.....	63
2.4.3 Orientation : Impulser une dynamique de coopération.....	66
CHAPITRE 3. DISPOSITIF DE SUIVI ET D’EVALUATION	71
3.1 Introduction.....	72
3.2 Dispositif de suivi.....	72
3.3 Dispositif d’évaluation	78
3.4 Gouvernance du PCAET	79
3.4.1 Lors de l’élaboration du PCAET.....	79
3.4.2 Lors de la mise en œuvre du PCAET	79
3.4.3 Evaluation du PCAET	79

PREAMBULE

Le programme d'actions est la colonne vertébrale du PCAET. Il rayonne sur l'ensemble du territoire en décrivant les actions qui seront mises en œuvre pour atteindre les objectifs fixés dans la stratégie. La mise en œuvre du plan climat s'inscrit dans une logique d'amélioration continue.

Cinq points essentiels à la mise en œuvre du PCAET sont à garder en mémoire :

1. Garder le cap sur le niveau d'ambition fixé ;
2. S'assurer de la cohérence et de la progressivité des actions ;
3. Entretenir la mobilisation des services et de l'ensemble des acteurs du territoire ;
4. Partager les expériences et les résultats ;
5. Mettre en place un suivi d'avancement des actions.

Le suivi se déroule tout au long de la mise en œuvre du plan climat. Il apporte une vision quantifiée grâce à des indicateurs qui ont tout intérêt, si l'on veut s'assurer de leur pertinence et exploitation, à être définis dès la phase de conception de l'action.

Ce rapport présente le programme d'actions du PCAET, concernant la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) et de polluants atmosphériques, l'augmentation de la séquestration du carbone, la réduction de la consommation énergétique ainsi que l'augmentation de la production d'énergies renouvelables (EnR) du territoire, et l'adaptation du territoire au changement climatique. Il présente également les indicateurs de suivi pour la mise en œuvre du PCAET.

CHAPITRE 1. CONSTRUCTION DU PLAN D' ACTIONS

1.1 Introduction

Au-delà de la mise en place administrative et technique du PCAET, sa mise en œuvre repose sur un socle : celui de la concertation associant citoyens, acteurs du territoire, experts, et ce, le plus tôt possible dans la démarche. Elle est au cœur d'un mouvement, allant du portage politique en amont, à l'animation, la sensibilisation, la mobilisation et l'implication, en aval.

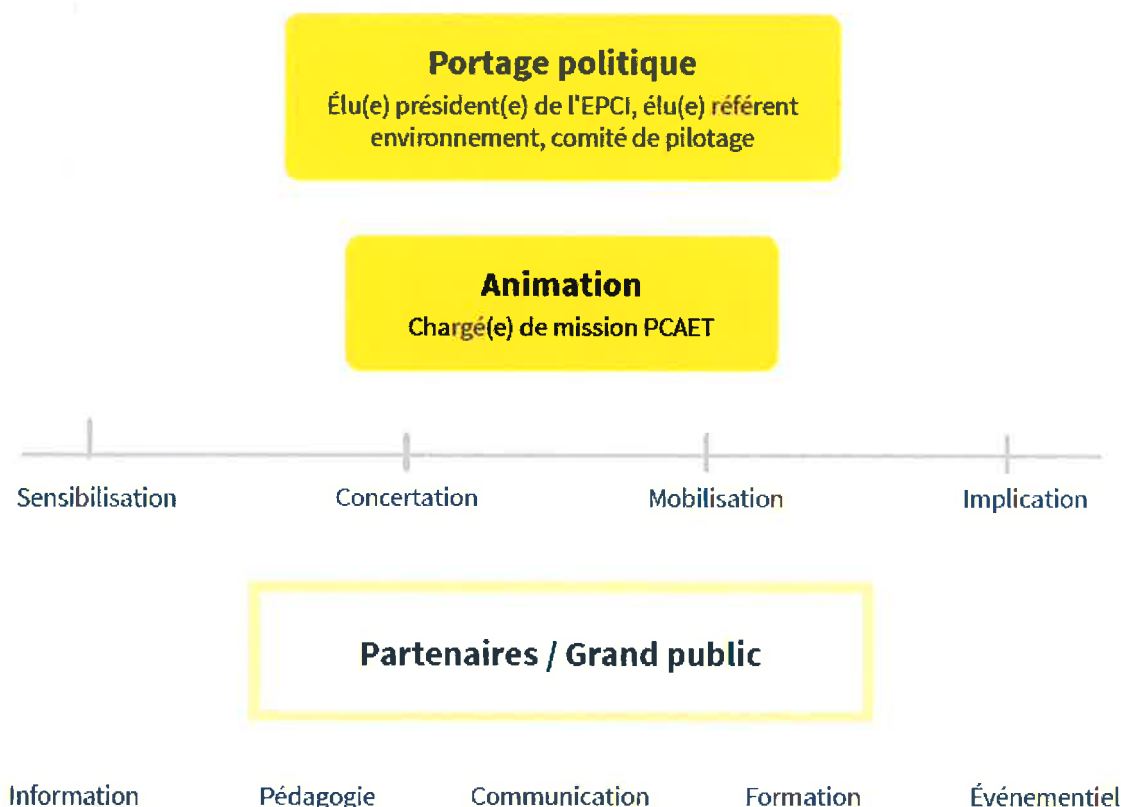


Figure 1. Les incontournables de la dynamique PCAET – source : *PCAET, comprendre, construire et mettre en œuvre*

D'après le guide *PCAET, comprendre, construire et mettre en œuvre*, les différentes fonctions de la concertation sont les suivantes :

- Faire émerger des représentations locales sur le changement climatique, partager une culture commune sur le changement climatique ;
- Optimiser un projet par l'expérience et le recul sur les besoins exprimés ;
- Faire adhérer au projet ;
- Créer du lien social à travers les rencontres et les ateliers notamment ;
- S'assurer d'une bonne appropriation par tous (citoyens, partenaires) des enjeux et des mesures associées, facilitant ainsi leur mise en œuvre.

Sur le Pays de Valois, la concertation a été menée lors du processus de construction du programme d'actions.

1.2 Construction avec les acteurs

Suite à la validation de la stratégie, les acteurs du territoire ont été sollicités pour construire, avec la collectivité, le plan d'actions.

Quatre ateliers ont eu lieu le 16 octobre 2019 :

- Entreprises, démarches d'innovations environnementales et RSE, avec une vingtaine de participants ;
- Mobilité Durables, avec une vingtaine de participants ;
- Préservation des espaces naturels et agricoles, avec une quarantaine de participants ;
- Habitat Durable, avec une quinzaine de participants.

Les 110 leviers d'actions identifiés dans ces ateliers ont été répartis une première fois en 61 actions suivant les axes et orientations de la stratégie. Sur cette trame ont été ajoutées les idées d'actions issues du concert-débat du 28 novembre 2019, et de l'atelier des agents du 17 octobre 2018. Cette trame de 61 actions a été présentée aux élus en décembre 2019, puis a été retravaillée en un plan de 34 puis 28 actions avec les élus du nouveau mandat.

1.2.1 Atelier des agents

Un Bilan des Emissions de Gaz à Effet de Serre « Patrimoine et Services » a été réalisé lors de la phase de diagnostic. Il a servi de base de discussion pour élaborer le plan d'actions interne de la collectivité, et ainsi alimenter l'action 28.

Une dizaine d'agents a participé. Les pistes d'actions proposées concernaient les achats, la réduction des déchets, la réduction de la consommation d'énergie, et la mobilité.

1.2.2 Ateliers des acteurs

■ Entreprises, démarches d'innovations environnementales et RSE

Après une rapide introduction sur le plan climat et sur quelques chiffres clés des secteurs tertiaire et industriel, le débat en plénière est lancé, autour de la question est la suivante : quelles actions peut-on mettre en place sur le territoire d'ici 2026 ?

Les idées d'actions proposées sont les suivantes :

- Inscrire des contraintes dans les règlements d'urbanisme ;
- Mettre en place des circuits courts et locaux ;
- Multiplier les projets d'économie circulaire ;
- Encourager l'accompagnement des entreprises par la CCI ;
- Créer un réseau de chaleur dont l'énergie est fournie par la chaleur fatale des entreprises et une chaudière bois-énergie / biogaz pour le complément ;
- Créer une boucle d'autoconsommation collective ;
- Mettre en place des plans de mobilités pour les entreprises ;
- Accompagner les parcs d'activités dans la mise en œuvre de pratiques.

■ Mobilité Durables

A la suite d'une présentation succincte des éléments de contexte lié aux transports sur le territoire, les participants de l'atelier ont été sollicités pour partager leurs points de vue sur les différents modes de transports, les solutions déjà envisagées et celles qui pourraient l'être. En résumé les points suivants ont été soulevés par les participants lors du diagnostic partagé :

- Les déplacements vers Paris ou Roissy sont assez incertains que ce soit en voiture ou en train (problèmes récurrents de fiabilité ou d'embouteillages).
- Le pôle de Roissy est essentiel et beaucoup d'habitants vont travailler là-bas.
- Le réseau de bus dans Crépy est assez fréquenté. Cependant, l'agrandissement éventuel du réseau nécessite un important investissement. Une enquête avait été menée sur les transports publics autour de Crépy au moment de la création du réseau actuel.
- Les lignes de bus interurbaines rencontrent un problème de fréquence. Les bus associés au ramassage scolaire sont plus intéressants mais ils ne fonctionnent pas pendant les vacances scolaires. Quant au bus pour Roissy, celui-ci n'est quasi pas utilisé.
- La dangerosité perçue des voies est un obstacle fort à l'utilisation du vélo pour les trajets courts. L'importance de leur entretien et leur perte rapide de praticabilité a été soulignée.
- Il existe un conseiller Mobilité au SMTCO pour les entreprises de plus de 100 salariés et une aide financière de la région pour favoriser le covoiturage d'environ 20€ par mois. Il existe également une plateforme covoiturage regroupant 30 entreprises au total dans l'Oise.
- Le Parc Naturel Régional Oise Pays de France a lancé le « Rezo Pouce » pour favoriser les mobilités en autoparc.
- Développement prévu d'unités de méthanisation sur le territoire qui pourront alimenter les déplacements au gaz naturel.
- Il existe une station gaz naturel à Crépy utilisée notamment par les transports Blondel pour ses camions.

Les pistes d'actions proposées concernaient la pratique du vélo, du covoiturage, les transports en commun et leur connexion avec les autres modes, le télétravail, les sources d'énergies pour la mobilité.

■ Préservation des espaces naturels et agricoles

Afin de répondre à la question suivante « quelles actions peut-on mettre en place sur le territoire d'ici 2026 ? », plusieurs grandes thématiques sont proposées aux participants. Les animateurs invitent chaque participant à proposer des idées d'action sur ces thématiques répondant aux interrogations suivantes :

- Comment favoriser la séquestration du carbone dans les sols agricoles et forestiers ? Quelles sont les bonnes pratiques stockantes à promouvoir sur votre territoire ?
- Quels sont les moyens pour développer les circuits courts et locaux ?
- Comment gérer la ressource en eau (quantité et qualité), comment réduire la pression sur la ressource en eau ?
- Quelles diversifications à promouvoir au sein des exploitations agricoles pour s'adapter au changement climatique ? (Diversification des cultures, développement de la méthanisation à la ferme...)
- Comment intégrer l'adaptation au changement climatique dans la stratégie agricole ? Quelles sont les solutions à promouvoir, pour prendre en compte le climat dans les systèmes de cultures par ex ?

De nombreuses actions ont été proposées, puis certaines ont été approfondies par les participants :

- Développer l'agriculture biologique sur le territoire ;
- Mettre en place d'une plateforme logistique pour favoriser le circuit local ;
- Mieux valoriser les surfaces naturelles et agricoles ;
- Créer des bassins de rétention par récupération des eaux pluviales excédentaires ;
- Encourager le développement de la méthanisation ;
- Limiter l'artificialisation des sols.

■ Habitat Durable

Les échanges ont été globalement assez techniques, tant sur les systèmes de chauffage que sur les technologies d'isolation, ainsi que sur les phasages de travaux et la recherche de financements et d'interlocuteurs pour accompagner les particuliers dans leurs projets.

Les pistes d'actions proposées concernaient le recours à la thermographie pour réaliser des diagnostics énergétiques, la sensibilisation des jeunes aux écogestes et aux métiers du bâtiment, les sources de financement, l'accompagnement des ménages à la rénovation.

1.2.3 Sollicitation du grand public

Le 28 novembre, les habitants du territoire ont été conviés à un concert-débat, avec un concert de Gaël Faure en première partie, suivi d'un débat sur les actions à mettre en œuvre dans le cadre du Plan Climat du territoire, et clôturé par une dégustation de produits locaux.

Les habitants présents ont pu débattre de leurs propositions d'actions, et une boîte à propositions écrites étaient également accessible.



LA PASSERELLE, REZ-DE-CHAUSSÉE
62 RUE DE SOISSONS 60800 CRÉPY-EN-VALOIS



Figure 2. Invitation au concert-débat

CHAPITRE 2. LES FICHES ACTIONS

2.1 Introduction

2.1.1 Modèle de la fiche-action

Chaque fiche action suit une trame commune, composée des éléments suivants :

- **Contexte** : chaque fiche action présente un résumé du contexte dans lequel elle s'inscrit. Ce contexte peut être national puis local, ou bien ne reposer que sur des enjeux identifiés localement. Le contexte présentera alors quelques données permettant une meilleure compréhension du choix qui a poussé à inscrire l'action au sein du PCAET.
- **Niveau de priorité** : 3 niveaux sont proposés, le niveau 1 représentant les actions à court terme, avec un engagement fort et une réalisation technique dans les six ans du PCAET. Le niveau 2 concerne les actions à moyen terme, avec un lancement pendant le PCAET, mais dont les effets massifs sur les enjeux du PCAET ne seront mesurables qu'au-delà des six ans du PCAET. Les actions de priorité 3 connaîtront également un lancement dans les 6 ans du PCAET, mais commencent par une phase d'études ou de dialogue territorial, repoussant à plus long terme les effets significatifs sur les enjeux du PCAET.
- **Description de l'action** : cette partie présente la matière même qui compose l'action. On y présente alors les sous-actions à mettre en place, ainsi que les points de vigilance et les mesures environnementales.
- **Porteur** : chaque action est portée par un service en particulier, ou bien par un partenaire du territoire.
- **Partenaires** : le porteur de l'action pourra s'appuyer sur un certain nombre de partenaires, afin de pouvoir mettre en œuvre l'action. La liste des partenaires n'est pas exhaustive. Elle pourra se compléter au fur et à mesure des opportunités qui pourront se présenter.
- **Rôle de la collectivité** : une action n'étant pas forcément portée par la collectivité, il est important de préciser le rôle de celle-ci dans le déroulé de l'action.
- **Moyens de réussite** : le tableau, présent dans chaque action, indique le planning de mise en œuvre de l'action (Calendrier de déploiement). Chaque calendrier indiqué reste prévisionnel. Des actions pourraient démarrer plus tôt ou, à l'inverse, être mise en œuvre plus tardivement. Une estimation grossière du budget est aussi indiquée (niveau 1 à 3 ; 1 < 10k€ ; 2 entre 10k€ et 50 k€ et 3 > 50k€), de même que le temps humain requis (moins d'un ETP ou plus) et les moyens humains associés (niveau 1 à 3 ; 1 : faible, 1 seul service CCPV est impliqué ; 2 : moyen, 2 services CCPV sont impliqués ; 3 : fort, plusieurs services CCPV et acteurs extérieurs sont impliqués). Lorsqu'elles sont connues, les modalités de financement peuvent aussi être indiquées.
- **Bénéfices de l'action** : les effets attendus de l'action sont indiqués, complétés par l'analyse environnementale.
- **Indicateurs de suivi** : les indicateurs de suivi potentiels et éventuellement la valeur cible à atteindre.
- **Evaluation** : espace qui sera utilisé au bout de 3 ans et de 6 ans.



PLAN CLIMAT
AIR ENERGIE
du Pays de Valois

Titre de l'axe

Orientation concernée



Action n°XX

Titre de l'action

Niveau de priorité 1 2 3



Contexte : pourquoi réaliser cette action dans le PCAET ?

Description



Porteur



Partenaires

Rôle de la collectivité



Moyens de réussite

Budget

€, €, €, €€€

Temps humain



Moyens humains



Calendrier de déploiement

Modalités de financement



Bénéfices attendus

Adaptation au changement climatique

+/-

Réduction des émissions de GES

+/-

Séquestration du carbone

+/-

Amélioration de la qualité de l'air

+/-

Réduction de la consommation

+/-

Production d'énergies renouvelables

+/-

Effets sur l'environnement

+/-



Indicateurs de suivi



Evaluation

Retour au Sommaire des fiches

2.1.2 Liste des fiches actions

Sommaire des fiches

Axes	Orientations	N°	Actions	Priorité
Axe 1 : Engager le territoire dans la transition énergétique : « 100 % EnR »	Réduire les consommations du résidentiel et du secteur économique	1	Accompagner le secteur économique dans la réduction de son empreinte carbone	2
		2	Mettre en place un réseau d'artisans formés	2
		3	Accompagner les particuliers dans la rénovation et la construction exemplaires	1
		4	Sensibiliser le grand public aux enjeux de la transition écologique	1
		5	Réduire la production des déchets et faciliter leurs valorisations	1
	Décarboner les consommations	6	Accompagner les changements des chaudières énergivores et polluantes	2
		7	Créer des réseaux de chaleur	2
		8	Créer des boucles d'autoconsommation collective	3
		9	Augmenter la part du renouvelable dans le mix énergétique	3
	Produire et exporter des énergies renouvelables	10	Développer le photovoltaïque	1
		11	Développer la biomasse - énergie	2
		12	Permettre un développement contrôlé de la méthanisation	1
		13	Développer les autres énergies renouvelables dans le résidentiel	3
Axe 2 : Favoriser un aménagement du territoire durable	Conserver le patrimoine naturel du territoire	14	Préserver la biodiversité	1
	S'appuyer sur le secteur agricole	15	Développer d'autres modèles agricoles	2
		16	Stocker du carbone dans les sols	3
		17	Mettre en œuvre un Projet Alimentaire Territorial	2
	Adapter le territoire aux effets du changement climatique	18	Mettre en œuvre des règles d'urbanisme durable	1
		19	Améliorer la gestion des eaux de pluie	1
Axe 3 : Renforcer les connexions du	Proposer des alternatives décarbonées	20	Agir sur la mobilité des habitants et des salariés du territoire	1

Axes	Orientations	N°	Actions	Priorité
territoire et ses services de proximité	Développer l'offre de services de proximité et l'accès au numérique	21	Créer des lieux de service de proximité	3
	Impulser une dynamique de coopération	22	Mettre en place un comité de suivi du PCAET	1
		23	Être une collectivité exemplaire	1

Synthèse des niveaux de priorité :

Niveau de priorité	Actions
1	3, 4, 5, 10, 12, 14, 18, 19, 20, 22, 23
2	1, 2, 6, 7, 11, 15, 17
3	8, 9, 13, 16, 21

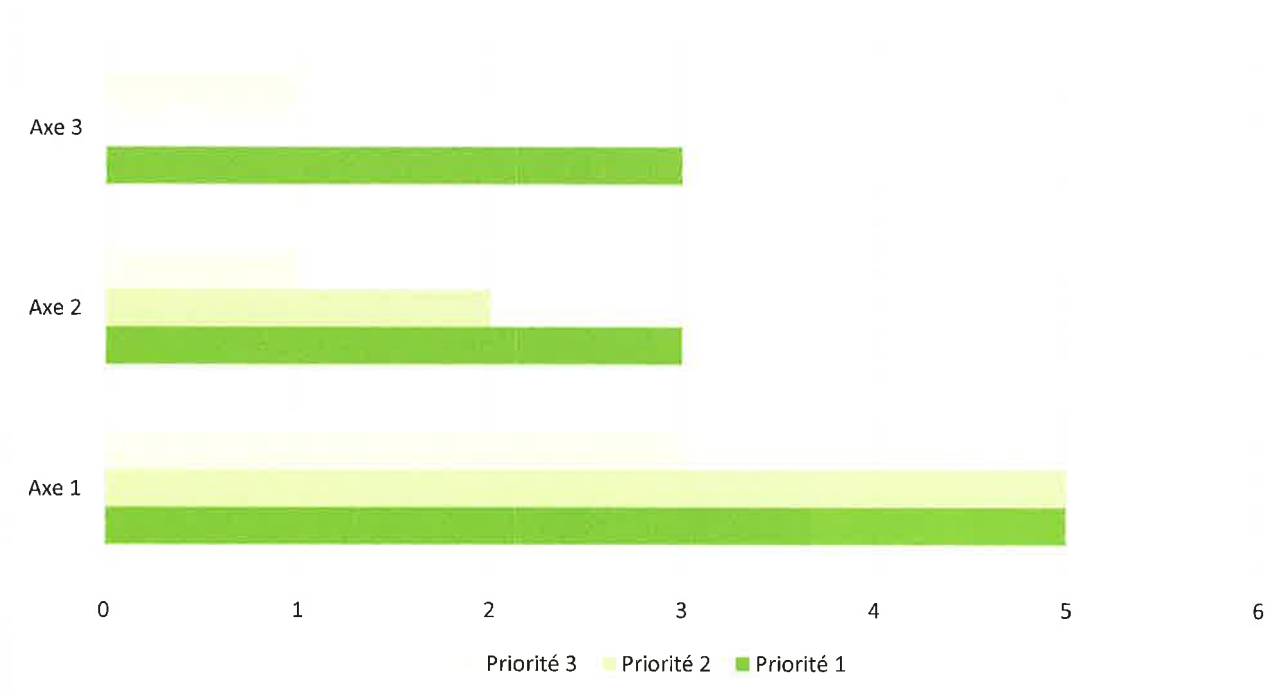


Figure 3. Répartition des actions prioritaires par axe

2.2 Axe 1 : Engager le territoire dans la transition énergétique : « 100 % EnR »

2.2.1 Orientation : Réduire les consommations du résidentiel et du secteur économique

1. Accompagner le secteur économique dans la réduction de son empreinte carbone



Axe 1 : Engager le territoire dans la transition énergétique : « 100 % EnR »

Orientation : Réduire les consommations du résidentiel et du secteur économique



Action n°1
Accompagner le secteur économique dans la réduction de son empreinte carbone

Niveau de priorité 1 2 3



Contexte : pourquoi réaliser cette action dans le PCAET ?

Les activités économiques ont un rôle important à jouer en faveur des enjeux climat-air-énergie. Le secteur économique, soit près de 2500 entreprises, représente 22% de la consommation d'énergie du territoire et 14% des émissions de GES. Les combustibles fossiles, hors gaz, représentent 32% des consommations du secteur économique, (50% pour le seul secteur industriel). Les 3 pôles d'emplois sont Crépy-en-Valois (6 000 emplois), Nanteuil-le-Haudouin (1 100 emplois) et le Plessis-Belleville - Lagny-le-Sec (3 100 emplois). Cela représente 72% des emplois du territoire et un levier important de massification des actions. On compte 5 Zones d'activités sur le territoire. Ces 3 pôles et ces 5 zones sont les cibles prioritaires pour le Plan Climat.

Les acteurs économiques gagnent à échanger et à être accompagnés dans la recherche de solutions pour l'écologie industrielle, l'efficacité énergétique et les projets d'innovation. Les possibilités de gains dans l'industrie et le tertiaire sont très fortes, puisque les systèmes de chauffage, ventilation, éclairage, process industriels (air comprimé, systèmes de refroidissement...), peuvent souvent être améliorés, tant en termes de production que de consommation d'énergie. De nombreux organismes (ADEME, ATEE, CCI, etc.) proposent déjà des formations et des accompagnements techniques.

Description

Sans se substituer aux organismes existants, la collectivité souhaite accompagner et soutenir le secteur économique du territoire dans la transition climatique, à travers les leviers suivants :

- **Etre un relais** sur les Appels à Manifestation d'Intérêt, les aides et accompagnements existants, les solutions de mobilité, les actions régionales,
- **Recenser et diffuser** les bonnes pratiques déjà existantes des entreprises et les retours d'expériences,
- **Créer des rencontres** et un réseau d'entreprises engagées, avec des animations sur la réduction de la consommation d'énergie, les possibilités d'un avitaillement différencié pour les entreprises souhaitant faire évoluer leur parc automobile (station biogaz et hydrogène notamment),
- **Encourager l'accompagnement des entreprises** par la CCI sur les questions environnementales, favoriser le développement de projets en lien avec le programme REV3 sur le territoire,
- **Inciter les entreprises** à investir dans la production d'énergies renouvelables et à étudier la création de boucles d'autoconsommation collective, notamment la géothermie et le solaire photovoltaïque et thermique,
- **Faciliter la coopération** des acteurs autour de **l'économie circulaire** pour réduire la quantité de déchets et mieux valoriser les déchets restants, mobiliser les industriels du territoire dans des projets relatifs à l'écologie industrielle,
- **Encourager la création** de Plan de Mobilité dans les 5 zones industrielles et les 3 pôles d'emplois. Un Plan de Mobilité vise à optimiser et à augmenter l'efficacité des déplacements liés à l'activité de l'entreprise (ex : promotion du vélo, amélioration de l'accès des bâtiments par les piétons, encouragement à l'utilisation des transports publics, incitation au covoiturage...).



Porteur

Service Développement
Economique de la CCPV



Partenaires

Entreprises du territoire : confédération des petites et moyennes entreprises, Zones d'activités de Crépy-en-Valois, Nanteuil-le-Haudouin, Le Plessis-Belleville et Lagny-le-Sec, CCI

Entreprises du bâtiment : CAPEB, Fédération Française du Bâtiment

Institutions : ADEME, Hauts-de-France Innovation Développement, CCI, Syndicat Mixte du Département de l'Oise, Chambre des Métiers et de l'Artisanat Hauts-de-France, Oise Mobilité, Pôlénergie, CD2E

Energéticiens : SEZEO (SICAE), SE60, Enedis, GRDF, Enercoop, Energies d'ici, IleK, ...

Rôle de la collectivité

Animation, communication et soutien



Moyens de réussite

Budget

€

Temps humain



Moyens humains



Calendrier de déploiement

Modalités de financement



Bénéfices attendus

Adaptation au changement climatique	+
Réduction des émissions de GES	+
Séquestration du carbone	/
Amélioration de la qualité de l'air	+
Réduction de la consommation	+
Production d'énergies renouvelables	/
Effets sur l'environnement	+



Indicateurs de suivi

Emissions de gaz à effet de serre globales annuelles du territoire (teq CO₂)

Part des marchés intégrant des clauses environnementales (en %)

Production de déchets par les entreprises (kg/an)

Part des entreprises couvertes par un PDM (%)

Part des entreprises avec un parc automobile roulant à l'électricité, au biogaz ou à l'hydrogène renouvelable (%)

Nombre d'entreprises accompagnées par an

Nombre de projets rev3

Nombre et typologie d'actions mises en œuvre par les entreprises par an

Nombre de kWh économisés dans le secteur économique par an

Production de chaleur/froid renouvelable (MWh et en %)



Evaluation

[Retour au Sommaire des fiches](#)

2. Mettre en place un réseau d'artisans formés



Axe 1 : Engager le territoire
dans la transition énergétique
: « 100 % EnR »

Orientation : Réduire les consommations
du résidentiel et du secteur économique



Action n°2

Mettre en place un réseau d'artisans formés

Niveau de priorité 1 2 3



Contexte : pourquoi réaliser cette action dans le PCAET ?

Les métiers de l'habitat peinent à recruter, alors que le rythme de rénovations performantes doit s'accélérer : près de 400 rénovations sur le territoire intercommunal par an sont nécessaires pour atteindre les objectifs du Plan Climat. Le secteur résidentiel représente en effet 34% de la consommation d'énergie du territoire et cela représente une dépense pour les ménages de près de 2300€ par logement chaque année. A l'horizon 2035, le SCoT prévoit également la création de près de 6000 logements.

Les artisans du territoire doivent donc être formés pour répondre aux besoins de rénovation énergétique et à la construction passive. Afin que ceux-ci soient acteurs de cette dynamique de rénovation énergétique et qu'ils profitent des marchés ainsi ouverts, il est indispensable qu'ils se mobilisent pour répondre aux attentes des ménages et se saisissent pleinement des enjeux de la rénovation énergétique performante.

Malgré la présence de 4 déchetteries sur le territoire (Morienvall, Crépy-en-Valois, Betz et Le Plessis Belleville), il subsiste encore des dépôts sauvages, dont 38% constitués par des déchets professionnels. Le Syndicat Mixte du Département de l'Oise (SMDO) est "territoire zéro déchets, zéro gaspillage" et il valorise les démarches de prévention collectives de moindre production de déchets à la source.

Description

La collectivité souhaite faciliter le recours aux entreprises locales et aux actifs du territoire pour les opérations de rénovation, à travers les leviers suivants :

- **Inform**er les entreprises et artisans du territoire des formations existantes (s'inspirer de la démarche DORÉMI¹, par la formation et la création de groupement d'artisans locaux),
- **Organiser** des chantiers pédagogiques sur les projets de rénovation de bâtiments publics,
- **Créer** un groupe de travail piloté par la Chambre des métiers et de l'artisanat,



Porteur

La CCPV



Partenaires

Institutions : ADIL, CD2E, Chambre des Métiers et de l'Artisanat Hauts-de-France, Département de l'Oise, ANAH, mission locale, Syndicat Mixte du Département de l'Oise

Entreprises du bâtiment : CAPEB, Fédération Française du Bâtiment

¹ <https://www.renovation-doremi.com/qui-sommes-nous>

- **Sensibiliser** les jeunes aux métiers de la rénovation de l'habitat pour faciliter le recrutement,
- **Communiquer** à travers le Bonjour Valois sur les entreprises RGE,
- **Faciliter la coopération** des acteurs autour de **l'économie circulaire** pour réduire la quantité de déchets issus du BTP et mieux valoriser les déchets restants.

Rôle de la collectivité

Animation et soutien



Moyens de réussite

Budget	€
Temps humain	
Moyens humains	
Calendrier de déploiement	
Modalités de financement	



Bénéfices attendus

Adaptation au changement climatique	+
Réduction des émissions de GES	+
Séquestration du carbone	/
Amélioration de la qualité de l'air	+
Réduction de la consommation	+
Production d'énergies renouvelables	/
Effets sur l'environnement	+



Indicateurs de suivi

Nombre de logements rénovés énergétiquement (nb de logements rénovés /100 logements existants) par an
Part des bâtiments de classe A ou B (de classe F ou G) selon le DPE pour les GES (ou équivalent)
Nombre d'artisans formés par an
Nombre de chantiers pédagogiques par an
Production de déchets par les entreprises (kg/an)



Evaluation

[Retour au Sommaire des fiches](#)

3. Accompagner les particuliers dans la rénovation et la construction exemplaires



Axe 1 : Engager le territoire dans la transition énergétique : « 100 % EnR »

Orientation : Réduire les consommations du résidentiel et du secteur économique



Action n°3

Accompagner les particuliers dans la rénovation et la construction exemplaires

Niveau de priorité 1 2 3



Contexte : pourquoi réaliser cette action dans le PCAET ?

Le secteur résidentiel représente 34% de la consommation d'énergie du territoire, soit près de 2 300€ de dépense par logement par an. Sur le territoire de la CCPV, 43% des logements ont été construits avant 1974 (date de la première réglementation thermique) : le rythme de rénovations performantes doit être de 400 rénovations par an afin d'atteindre les objectifs du Plan Climat. Le secteur résidentiel émet 22% des émissions de GES du territoire. A l'horizon 2035, le SCoT prévoit également la création de près de 6000 nouveaux logements, qui devront respecter les futures réglementations thermiques (RE 2020, E+/C-) et donc ne pas affecter les émissions de GES et les consommations d'énergie.

Description

La collectivité souhaite faciliter les opérations de rénovation, et envisage les mesures suivantes :

- **Communiquer** sur les dispositifs existants, permettre le conseil par un tiers de confiance, créer un guichet unique de l'habitat
- **Faciliter l'identification** des logements énergivores, par la réalisation de campagnes de diagnostics (thermographie de façade ou aérienne, diagnostic énergétique, ...),
- **Créer un réseau de référents** énergie-habitat avec le référencement de maisons témoins et des animations régulières lors d'événements locaux,
- **Accompagner** les travaux d'isolation des logements (dispositif financier en fonction des possibilités, mise à disposition d'un technicien en énergies partagé, création d'un Espace Info Energie),
- **Favoriser le regroupement** de particuliers pour réduire les coûts des travaux,
- **Traduire dans les Plans Locaux d'Urbanisme** des objectifs de logements à faible impact environnemental.



Porteur

La CCPV



Partenaires

Institutions : ADIL, ANAH, ADEME, Région Hauts-de-France, CD 60, Carsat, Espaces France Service, CD2E, Chambre des Métiers et de l'Artisanat Hauts-de-France, FIBOIS, CAUE, ABF

Entreprises du bâtiment : CAPEB, Fédération Française du Bâtiment

Bailleurs sociaux

Notaires

Agences immobilières

Energéticiens : SEZEO, Enedis, GRDF, SICAE, SE60

Rôle de la collectivité

Communication

Points de vigilance :

- L'accompagnement sur la rénovation globale des logements est le seul moyen de faire sensiblement baisser les consommations d'énergies.
- L'isolation par l'extérieur qui peut avoir un impact négatif sur le patrimoine architectural ou empêcher la nidification de chauves-souris ou d'oiseaux. Par ailleurs, la rénovation entraîne une production de déchets non négligeable qu'il est nécessaire de réutiliser ou de recycler.
- Mesure Natura 2000 : mesures de précautions destinées à éviter une incidence des travaux d'isolation sur les chiroptères (expertise préalable, maintien des accès et fissures favorables, adaptation des traitements des charpentes...).



Moyens de réussite

Budget

€€€

Temps humain



Moyens humains



Calendrier de déploiement

Modalités de financement



Bénéfices attendus

Adaptation au changement climatique

+

Réduction des émissions de GES

+

Séquestration du carbone

/

Amélioration de la qualité de l'air

+

Réduction de la consommation

+

Production d'énergies renouvelables

/

Effets sur l'environnement

+/-



Indicateurs de suivi

Nombre de logements rénovés énergétiquement (nb de logements rénovés /100 logements existants) par an

Nombre de dossiers « Habiter mieux » (ou autres dispositifs de résorption de l'habitat énergivore et de la précarité énergétique) déposés à l'Anah sur le territoire par an

Nombre de foyers accompagnés dans le diagnostic par an

Nombre de kWh économisés dans le secteur résidentiel par an

Nombre d'animations dans le réseau de référents énergie-habitat par an



Evaluation

[Retour au Sommaire des fiches](#)

4. Sensibiliser le grand public aux enjeux de la transition écologique



Axe 1 : Engager le territoire
dans la transition
énergétique : « 100 % EnR »

Orientation : Réduire les
consommations du résidentiel et du
secteur économique



Action n°4

Niveau de
priorité

1 2 3

Sensibiliser le grand public aux enjeux de la transition écologique



Contexte : pourquoi réaliser cette action dans le PCAET ?

Le territoire compte près de 57 000 habitants, et l'ensemble des activités émet 292 646 tonnes équivalentes CO₂, soit 5,2 tonnes par habitant par an. Cependant, si l'on compte les émissions liées à la consommation de biens produits hors du territoire notamment, les émissions de GES sont de 652 000 tonnes, soit 11,6 tonnes par habitant par an, sachant qu'un français émet en moyenne 11 tonnes (un habitant des Etats-Unis 15 tonnes et un habitant du Burkina Faso : 0,2 tonne). L'objectif national (SNBC) est d'atteindre 2 tonnes par habitant en 2050.

Les Français sont de plus en plus sensibles au changement climatique, mais près de la moitié² s'estime mal voire très mal informé sur le sujet. Pourtant, les 57 000 habitants du territoire disposent, individuellement et collectivement, de nombreux outils et leviers pour réduire leurs consommations d'énergies et leurs émissions de gaz à effet de serre, à travers :

- Leurs habitations, qui consomment près d'un tiers de l'énergie du territoire,
- Leurs modes de déplacements, réalisés en voiture dans 75% des cas,
- Leurs choix de consommation.

Description

La collectivité envisage les moyens suivants :

- **Création de supports d'information et de communication,**
- **Mise en œuvre d'animations régulières** sur l'ensemble du territoire (véhicule itinérant d'informations, stand d'informations aux événements des collectivités, intervention dans les établissements scolaires, festival culture/environnement, création de certificat d'éco-citoyen organisation d'expositions itinérantes, relais des appels à financement participatif du territoire, ...),
- **Mise en place d'un budget citoyen** pour des actions. Paris, en 2017, a consacré 5 % de son budget (de 100 millions d'€)



Porteur

La CCPV



Partenaires

Institutions : ADIL, CD2E, ABF, Chambre des Métiers et de l'Artisanat Hauts-de-France, organismes de financement participatif et d'épargne solidaire

Entreprises du bâtiment : CAPEB, Fédération Française du Bâtiment

² <https://www.larecherche.fr/climat-sondage/les-fran%C3%A7ais-ont-une-vision-d%C3%A9form%C3%A9e-du-r%C3%A9chauffement-climatique>

à la participation citoyenne, l'objectif étant d'aller jusqu'à la co-création de projets dans lesquels les citoyens concernés étaient invités à lancer des initiatives et/ou à participer activement avec des propositions autonomes dès le lancement d'un projet, puis dans sa gestion.

Energéticiens : SEZEO, Enedis, GRDF, SICAIE, SE60

Rôle de la collectivité



Moyens de réussite

Budget

€€

Temps humain



Moyens humains



Calendrier de déploiement

Modalités de financement



Bénéfices attendus

Adaptation au changement climatique +

Réduction des émissions de GES +

Séquestration du carbone +

Amélioration de la qualité de l'air +

Réduction de la consommation +

Production d'énergies renouvelables +

Effets sur l'environnement +



Indicateurs de suivi

Nombre de manifestations/actions par an sur le climat, l'air et l'énergie

Nombre d'heures de consultations et de conseils sur la thématique climat air énergie pour 100 habitants/an.

Budget associé à la politique climat-air-énergie (euros/hab.an)

Part du budget pour la thématique climat air énergie (%)



Evaluation

[Retour au Sommaire des fiches](#)

5. Réduire la production des déchets et faciliter leurs valorisations



Axe 1 : Engager le territoire
dans la transition énergétique
: « 100 % EnR »

Orientation : Réduire les consommations
du résidentiel et du secteur économique



Action n°5

Niveau de priorité 1 2 3

Réduire la production des déchets et faciliter leurs valorisations



Contexte : pourquoi réaliser cette action dans le PCAET ?

Le déchet est à la fois une source d'énergie et une source de matière première secondaire. Son poids économique est majeur dans les budgets des collectivités et des ménages. Chaque année, chaque habitant produit près de 400 kg de déchets, dont 41% sont valorisés par recyclage ou compostage, le reste par voie énergétique. Malgré la présence de 4 déchetteries sur le territoire (Morienvall, Crépy-en-Valois, Betz et Le Plessis Belleville), il subsiste encore des dépôts sauvages, dont 38% constitués par des déchets professionnels.

Par ailleurs, le Syndicat Mixte du Département de l'Oise (SMDO) est "territoire zéro déchets, zéro gaspillage" et il valorise les démarches de prévention collectives de moindre production de déchets à la source.

Description

La collectivité envisage les moyens suivants :

- **Valoriser et communiquer** sur les démarches territoire zéro-déchets, familles zéro-déchet, stop-pub, etc.
- **Sensibiliser** sur l'importance du tri à la source, lié à la valorisation, au recyclage des déchets,
- **Soutenir** l'implantation de recycleries, de ressourceries, de « repair café » comme celui du Centre Social du Valois à Boissy-Fresnoy et faire le lien avec les déchetteries,
- **Réduire** le gaspillage alimentaire des supermarchés et magasins alimentaires, des établissements scolaires,
- **Collecter** les biodéchets issus notamment des activités agro-alimentaires, de la restauration, des cantines, et les valoriser sous forme énergétique ou de compost,
- **Promotion du compostage individuel et collectif.**



Porteur

La CCPV



Partenaires

Institutions : Syndicat Mixte du
Département de l'Oise, NATURECO

Rôle de la collectivité

Animation, sensibilisation,
financement

 Moyens de réussite	 Bénéfices attendus
Budget	Adaptation au changement climatique +
Temps humain	Réduction des émissions de GES /
Moyens humains	Séquestration du carbone /
Calendrier de déploiement	Amélioration de la qualité de l'air /
	Réduction de la consommation +
Modalités de financement	Production d'énergies renouvelables +
	Effets sur l'environnement +

 Indicateurs de suivi
Production de déchets ménagers et assimilés par habitant (kg/hab.an)
Recyclage matière et organique de déchets ménagers et assimilés (en %)

 Evaluation

Retour au Sommaire des fiches

2.2.2 Orientation : Décarboner les consommations

6. Accompagner les changements des chaudières énergivores et polluantes



Axe 1 : Engager le territoire dans la transition énergétique
: « 100 % EnR »

Orientation : Décarboner les consommations



Action n°6

Niveau de priorité 1 2 3

Accompagner les changements des chaudières énergivores et polluantes



Contexte : pourquoi réaliser cette action dans le PCAET ?

Les combustibles fossiles représentent 24% des consommations d'énergie des logements (majoritairement du fioul). L'utilisation de ces énergies fossiles pour se chauffer est fortement émettrice de gaz à effet de serre. A ce titre, la Loi Energie Climat du 8 novembre 2019 a annoncé la sortie de l'utilisation des chaudières au fioul, via notamment la prime à la conversion de chaudière lancée en janvier 2019³ pour l'acquisition de nouveaux modes de chauffage plus propres : ce dispositif permet notamment à certains ménages de bénéficier d'une nouvelle chaudière plus propre pour 1€ seulement. Il apparaît ainsi primordial d'accompagner les ménages utilisant ce type d'énergie dans leur reconversion vers un mode de chauffage plus respectueux de l'environnement.

De plus, l'utilisation de chauffages plus performants et moins émetteurs de particules améliorera aussi la qualité de l'air du territoire.

De même, la combustion du bois, en particulier dans les foyers ouverts, provoque l'émission de polluants atmosphériques : le secteur résidentiel émet 36% des émissions de particules fines inférieures à 2,5µm de diamètre. Ainsi l'intérieur des maisons se trouve bien souvent plus pollué que l'extérieur, les polluants externes se déplacent et entrent dans les logements, s'ajoutant aux polluants issus de l'intérieur (foyer ouvert, aérosols, solvants, etc).

Description

La communauté de communes et ses partenaires souhaitent accompagner la décarbonation du secteur résidentiel, et limiter les émissions de polluants liés au chauffage, par les mesures suivantes :

- **Inform**er sur les impacts des sources d'énergies (Qualité de l'air, émissions de GES, environnement, ...),
- **Accompagner** le changement (conseil technique, aide au montage de dossiers et de subvention, partenariat possible avec GDRF dans l'identification des logements au fioul et possibilité de raccordement au réseau de gaz pour les zones concernées).



Porteur

La CCPV



Partenaires

Energéticiens : SEZEO, Enedis, GRDF, SICAE, SE60, ADIL

Rôle de la collectivité

Communication

³ <https://www.ecologique-solaire.gouv.fr/communique-presse-francois-rugy-et-julien-denormandie-annoncent-lancement-progressif-prime>

 Moyens de réussite	 Bénéfices attendus
Budget	Adaptation au changement climatique +
Temps humain	Réduction des émissions de GES +
Moyens humains	Séquestration du carbone /
Calendrier de déploiement	Amélioration de la qualité de l'air +
	Réduction de la consommation /
Modalités de financement	Production d'énergies renouvelables +
	Effets sur l'environnement +

 Indicateurs de suivi
Emissions de gaz à effet de serre globales annuelles du territoire (teq CO ₂) – secteur Résidentiel
Nombre de chaudières changées par an
Emissions de GES et polluants évités par an
Nombre d'éléments de communication diffusés par an
Emissions annuelles de PM ₁₀ et PM _{2,5} (kg) et part du secteur résidentiel
Nombre de foyers ouverts transformés en foyers fermés par an

 Evaluation

Retour au Sommaire des fiches

7. Créer des réseaux de chaleur



PLAN CLIMAT
AIR ENERGIE
du Pays de Valois

Axe 1 : Engager le territoire
dans la transition énergétique
: « 100 % EnR »

Orientation : Décarboner les
consommations



Action n°7

Créer des réseaux de chaleur

Niveau de priorité 1 2 3



Contexte : pourquoi réaliser cette action dans le PCAET ?

En France, les besoins d'énergie concernent la chaleur pour 50%, la mobilité pour 35% et des usages spécifiques de l'électricité pour 15%. Un réseau de chaleur alimentant plusieurs bâtiments, voir un quartier entier, apporte de nombreux avantages :

- Remplacement des chaudières individuelles (en partie fossiles, polluantes et fortes consommatrices en énergie) par une ou plusieurs chaudières de grandes tailles plus performantes et alimentées par des sources d'énergies locales et renouvelables, via la biomasse par exemple,
- Réduction du prix de la chaleur,
- Contrôle possible du réseau par la collectivité,
- Levier d'actions dans la lutte contre la précarité énergétique,
- Confort supérieur par l'utilisateur (absence de maintenance, bruits, ...),
- Création d'emplois locaux.

Sur le territoire, une part importante des logements est chauffée par le fioul (18%). Seuls 2% des logements sont chauffés par un réseau de chaleur urbain. Par ailleurs, l'industrie est aussi consommatrice de chaleur mais à l'inverse, elle pourrait fournir de la chaleur. Sur le territoire, le potentiel de fourniture de chaleur, par le biais d'un ou de plusieurs réseaux dédiés, est de 124,8 GWh/an, comme vue dans le diagnostic. Cela correspond à une réponse potentielle aux besoins de 10 400 équivalents logements, en priorité sur les communes de Crépy-en-Valois, Le Plessis-Belleville, Lagny-le-Sec et Nanteuil-le-Haudouin, qui concentrent logements et activités économiques consommateurs de chaleur. La récupération de chaleur fatale de certaines entreprises pourrait alimenter une partie de ces réseaux.

Description

La communauté de communes et ses partenaires souhaitent étudier l'opportunité de créer des réseaux de chaleur, en particulier dans l'optique de suppression du fioul dans le résidentiel dans quelques années. Les leviers à étudier sont :

- **Référencer** les acteurs publics ou ceux ayant un fort besoin de chaleur (hopitaux, piscines, bâtiments communaux proches,...),
- **Identifier** les communes souhaitant étudier ce potentiel,
- **Suivre** les études de faisabilités et initier les échanges avec les acteurs identifiés,
- **Alimenter** les chaudières collectives par des ressources locales et renouvelables (biomasse par exemple).



Porteur

La CCPV et les communes



Partenaires

Energéticiens : SEZEO, Enedis, GRDF, SICAE, SE60, SEM Energies Hauts-de-France

Rôle de la collectivité

Soutien, animation et recherche de financement

 Moyens de réussite	 Bénéfices attendus
Budget	Adaptation au changement climatique +
Temps humain	Réduction des émissions de GES +
Moyens humains	Séquestration du carbone /
Calendrier de déploiement	Amélioration de la qualité de l'air +
Modalités de financement	Réduction de la consommation /
	Production d'énergies renouvelables +
	Effets sur l'environnement +

 Indicateurs de suivi
Taux d'énergie renouvelable et de récupération (ENR&R) des réseaux de chaleur sur le territoire Taux de couverture des besoins de chaleur du territoire (résidentiel et tertiaire) par les réseaux de chaleur ENR&R) (%)

 Evaluation

Retour au Sommaire des fiches

8. Créer des boucles d'autoconsommation collective



Axe 1 : Engager le territoire
dans la transition énergétique
: « 100 % EnR »

Orientation : Décarboner les
consommations



Action n°8

Créer des boucles d'autoconsommation collective

Niveau de priorité 1 2 3

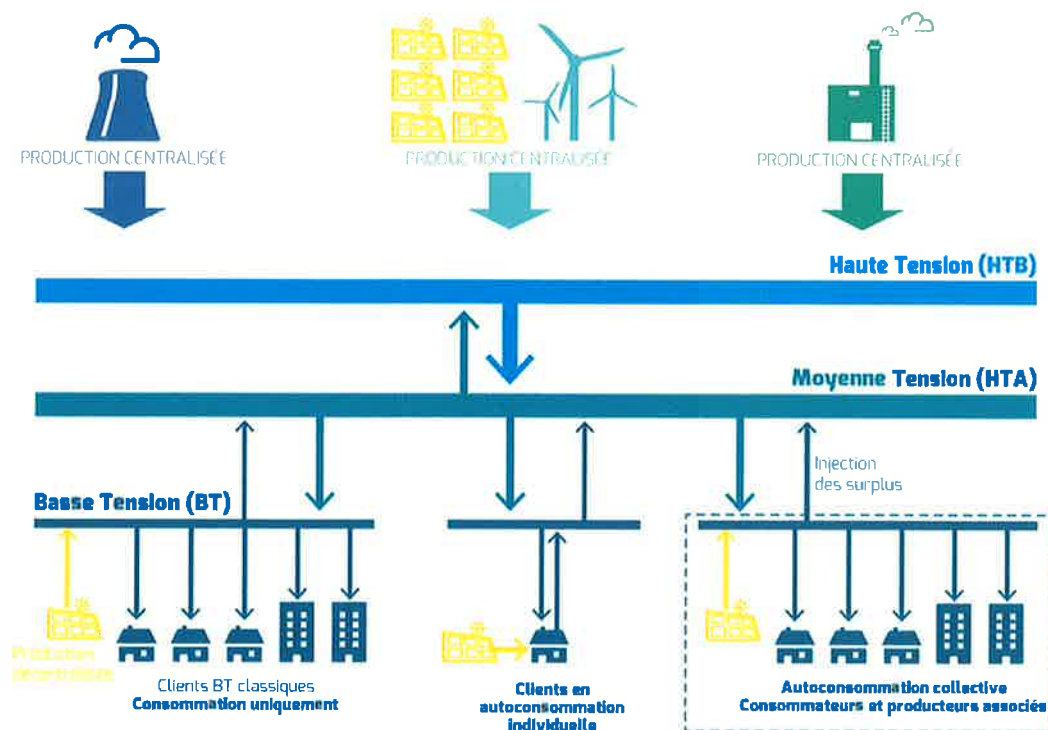


Contexte : pourquoi réaliser cette action dans le PCAET ?

L'autoconsommation est un nouvel usage croissant qui consiste à consommer tout ou partie de l'énergie que l'on produit. En associant consommateurs et producteurs autour d'un projet de production locale, l'autoconsommation facilite l'intégration des énergies renouvelables dans les territoires. Tous les modes de production d'énergies renouvelables sont concernés : l'éolien, le solaire thermique et photovoltaïque, etc.

Par exemple, l'électricité produite sur les toits d'un collège ou d'un lycée pourrait être partagée avec un centre aquatique proche, ou celle produite sur un ensemble d'habitations et de locaux professionnels pourrait être consommée par tous les occupants.

L'objectif est aussi de diversifier les profils des consommateurs, pour que la consommation soit en phase avec la production locale d'énergie : en début et en fin de journée pour les habitations, durant la journée par les entreprises par exemple.



Source : Commission de Régulation de l'Energie

Description

Sans être un objectif prioritaire :

- **Etudier**, pour chaque projet de production d'énergies renouvelables, l'intérêt de valoriser la production en consommation locale via des boucles d'autoconsommation collectives,
- **Utiliser comme vitrine le futur quartier autour de la gare de Crépy-en-Valois** mixant activités économiques, services, équipements publics et logements pour démontrer la faisabilité de ce type de projet en vu de le dupliquer sur le territoire.

Quelques informations pour le montage de projets :

- L'autoconsommation est règlementée par le code de l'énergie.
- La constitution d'une personne morale organisatrice, (PMO), est obligatoire pour lier entre eux un ou plusieurs consommateurs et un ou plusieurs producteurs.
- Les opérations d'autoconsommation collective sont fixées par défaut à l'échelle d'un bâtiment. Lorsque les participants sont raccordés sur le réseau BT et sont situés dans des bâtiments différents, l'opération est qualifiée d'étendue.



Porteur

La CCPV



Partenaires

Energéticiens : SEZEO, Enedis, GRDF, SICAIE, SE60, SEM Energies Hauts-de-France

Institutions : Pôlénergie

Rôle de la collectivité

Soutien et animation



Moyens de réussite

Budget

€€€

Temps humain



Moyens humains



Calendrier de déploiement

Après 2023

Modalités de financement



Bénéfices attendus

Adaptation au changement climatique

/

Réduction des émissions de GES

+

Séquestration du carbone

/

Amélioration de la qualité de l'air

+

Réduction de la consommation

+

Production d'énergies renouvelables

+

Effets sur l'environnement

+



Indicateurs de suivi

Taux de couverture des besoins par les réseaux d'autoconsommation collective ENR&R (%)

Nombre de réseaux d'autoconsommation collective



Evaluation

[Retour au Sommaire des fiches](#)

9. Augmenter la part du renouvelable dans le mix énergétique



Axe 1 : Engager le territoire dans la transition énergétique : « 100 % EnR »
Orientation : Décarboner les consommations



Action n°9

Niveau de priorité 1 2 3

Augmenter la part du renouvelable dans le mix énergétique



Contexte : pourquoi réaliser cette action dans le PCAET ?

L'étude des potentiels de production d'énergies renouvelables a démontré que le territoire dispose de grandes capacités de productions d'énergies nouvelles. Pour réduire la dépendance aux énergies fossiles et fissiles, le programme d'actions du territoire peut favoriser le développement de ces énergies, dont **l'éolien**, et travailler sur les vecteurs d'énergie pouvant être stockés, comme **l'hydrogène**.

Le potentiel de développement de ces projets est soumis à de nombreuses contraintes réglementaires et environnementales, qui seront à approfondir projet par projet. L'objectif actuel de la collectivité est de recontextualiser le potentiel et de préciser les zones pouvant accueillir un ou plusieurs parcs éoliens de petite taille, de manière à pouvoir statuer et contrôler avant tout éventuel développement de projet privé, en privilégiant les projets collectifs, citoyens ou portés par des communes.

Concernant **l'hydrogène**, les développements technologiques et les expérimentations menées ces dernières années dans le domaine de l'hydrogène permettent d'affirmer que ce vecteur apportera quatre contributions majeures à la transition énergétique et écologique :

- Solution de flexibilité et d'optimisation aux réseaux énergétiques, en tant que gaz stockable, produit par de l'électricité d'origine renouvelable moins stockable, et en remplacement progressif du gaz naturel fossile,
- Solution de facilité pour l'autoconsommation à l'échelle d'un bâtiment, d'un îlot ou d'un village, en complémentarité d'un stockage court termes (batteries), permettant un stockage sur plusieurs jours, semaines ou mois,
- Solution pour l'électromobilité, notamment pour des véhicules lourds, ou pour garantir autonomie et disponibilité pour des véhicules utilitaires légers (en priorité les véhicules à usage professionnel),
- Solution de substitution pour les industries utilisant de l'hydrogène d'origine fossile.

En effet, aujourd'hui, à travers le monde, l'hydrogène est obtenu, à plus de 95 %, à partir de matières premières fossiles : gaz naturel, pétrole, charbon. Cependant, il est possible d'obtenir de l'hydrogène à partir de sources d'énergies renouvelables, grâce aux méthodes suivantes :

- L'électrolyse de l'eau, en utilisant de l'électricité renouvelable (solaire, éolien, ...)
- La méthanisation, qui produit du méthane à partir de biomasse renouvelable (avec un cycle court de carbone), et ce méthane peut être transformé en dihydrogène et dioxyde carbone sous l'action de la vapeur d'eau et de chaleur,

- D'autres procédés de production de bio-hydrogène existent, notamment avec des bactéries spécialisées agissant directement sur des déchets et des eaux usées, mais ne sont pas encore au stade industriel,
- Enfin, l'hydrogène dit « fatal » est une autre source possible : issu d'un processus industriel (fabrication de l'ammoniac par exemple) mais non utilisé.

Description

La collectivité et ses partenaires souhaitent étudier la **possibilité de développement de l'éolien** sur le territoire, à travers les mesures suivantes :

- **Connaissance** des zones potentielles pour l'installation de parcs,
- **Connaissance** des montages possibles de projet et du rôles des collectivités pour soutenir le développement de projets,
- **Accompagner le développement** des initiatives communales ou citoyennes pour des petits parcs éoliens.

La collectivité s'intéresse au **développement de l'hydrogène**, et étudie les possibilités suivantes :

- **Mise en place d'expérimentations sur l'hydrogène** : Aider à faire émerger des projets de production par des sources d'énergies renouvelables, faciliter le développement d'une filière autour de l'hydrogène, etc...
- **Développement** de stations d'avitaillement en hydrogène pour le transport logistique et VL des entreprises et collectivités dans un premier temps sur les axes principaux de déplacement, notamment pour faire le liens entre les dispositifs en Ile-de-France et dans le Nord de la Région Hauts-de-France.

Points de vigilance :

- *Le cumul des petits parcs éoliens devra éviter d'être équivalent à l'impact d'un grand parc éolien sur une même aire d'étude. La bonne intégration des installations dans le paysage est un point de vigilance important.*
- *Cette action peut avoir une incidence négative sur l'artificialisation des sols et sur la production de déchets.*
- *Mesure Natura 2000 : Concernant l'ensemble de ces projets, l'étude le plus en amont possible des enjeux liés aux habitats et espèces d'intérêt communautaire (chiroptères et oiseaux en particulier pour l'éolien) évitera les impacts sur le réseau Natura 2000.*



Porteur

La CCPV



Partenaires

Institutions : Région Hauts-de-France, Pôlénergie

Entreprises : SEZEO, Enedis, SICAE, SE60, industriels du secteur

Rôle de la collectivité

Etudes et animation

 Moyens de réussite	 Bénéfices attendus
Budget	Adaptation au changement climatique +
Temps humain	Réduction des émissions de GES +
Moyens humains	Séquestration du carbone /
Calendrier de déploiement	Amélioration de la qualité de l'air +
Modalités de financement	Production d'énergies renouvelables +
	Effets sur l'environnement +/-

 Indicateurs de suivi
Puissance éolienne installée sur le territoire (MW)
Taux de couverture des besoins d'électricité par la production éolienne (%)
Taux de couverture des besoins d'énergie par la production locale d'hydrogène (%)
Part des véhicules motorisés à l'hydrogène (%)
Nombre de station implantées sur le territoire
Production d'hydrogène / de méthane de synthèse (MWh/an)
Suivi environnemental de l'évolution des populations et des habitats
Surface agricole ou de zones naturelles artificialisées (ha)
Part des éoliennes en fin de vie recyclées ou valorisées. (%)

 Evaluation

[Retour au Sommaire des fiches](#)

2.2.3 Orientation : Produire et exporter des énergies renouvelables

10. Développer le photovoltaïque



PLAN CLIMAT
AIR ENERGIE
du Pays de Valois

Axe 1 : Engager le territoire dans la transition énergétique : « 100 % EnR »

Orientation : Produire et exporter des énergies renouvelables



Action n°10

Développer le photovoltaïque

Niveau de priorité

1

2

3



Contexte : pourquoi réaliser cette action dans le PCAET ?

L'étude des potentiels de production d'énergies renouvelables a démontré que le territoire dispose de grandes capacités de productions nouvelles. Pour réduire la dépendance aux énergies fossiles et fissiles, le programme d'actions du territoire favorisera le développement de ces énergies dont le solaire photovoltaïque. Le potentiel de développement est très diversifié, selon les typologies de projets (installations sur bâti (toiture, brise soleil, en façade, intégration au bâti ...), ombrières de parking, installations au sol (friches industrielles non valorisables par une opération de renouvellement, sites pollués...)) et selon les modalités de portage (par des particuliers, par le secteur agricole, le secteur industriel, le tertiaire, par des collectivités, par des producteurs d'énergie, etc.). Les plus gros potentiels concernent les très grandes toitures (> 1 500m²) et les toitures moyennes (entre 40 m² et 250m²), qui sont les plus nombreuses.

Description

La collectivité et ses partenaires souhaitent faciliter le développement du solaire photovoltaïque sur le territoire, à travers les mesures suivantes :

- **Communication et accompagnement du grand public** par un Espace Info Energie (technique, financier, montage des dossiers,...) et par la présentation de projets à proximité,
- **Sensibilisation des acteurs économiques** (industries, agriculteurs,...) : réunions, ateliers, visites de sites,
- **Incitation via le SCoT** : proposition d'un seuil minimum de production d'énergie renouvelable par rapport au besoin primaire (spécifique à l'habitat et au tertiaire),
- **Développement de centrales** de production photovoltaïque à l'échelle de bâtiments, en vue d'autonconsommer individuellement ou collectivement cette production,
- **Encourager l'intégration de panneaux photovoltaïques** lors de la construction de bâtiments agricoles et industriels,



Porteur

La CCPV et les communes



Partenaires

Institutions : CORESOL, Pôlénergie

Energéticiens : SEZEO, Enedis, SICAE, SE60, SEM Energies Hauts-de-France

Rôle de la collectivité

Soutien, inscription dans le SCoT, études

- **Etudier l'implantation de panneaux photovoltaïques** sur les bâtiments publics.

Points de vigilance :

- *Le développement du photovoltaïque ne doit pas entrer en contradiction avec la production agricole des sites propices.*
- *Le recyclage et la valorisation des installations doit être pris en compte.*
- *Mesure Natura 2000 : la localisation des projets photovoltaïques hors des périmètres des sites Natura 2000 est impérative.*



Moyens de réussite

Budget

€€€

Temps humain



Moyens humains



Calendrier de déploiement

Modalités de financement



Bénéfices attendus

Adaptation au changement climatique

+

Réduction des émissions de GES

/

Séquestration du carbone

/

Amélioration de la qualité de l'air

/

Réduction de la consommation

/

Production d'énergies renouvelables

+

Effets sur l'environnement

+/-



Indicateurs de suivi

Puissance photovoltaïque installée sur le territoire (Wc/hab)

Taux de couverture des besoins d'électricité par la production photovoltaïque (%)

Part des panneaux en fin de vie recyclés ou valorisés (%)



Evaluation

[Retour au Sommaire des fiches](#)

11. Développer la biomasse - énergie



Axe 1 : Engager le territoire
dans la transition énergétique
: « 100 % EnR »

Orientation : Produire et exporter des
énergies renouvelables



Action n°11

Niveau de priorité 1 2 3

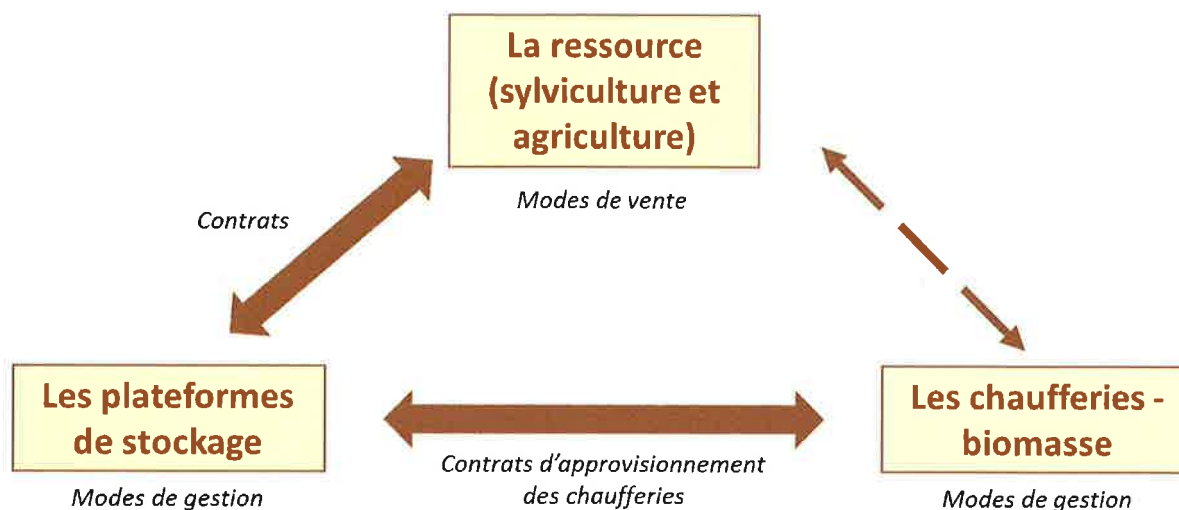
Développer la biomasse - énergie



Contexte : pourquoi réaliser cette action dans le PCAET ?

Sur le territoire, la consommation de bois-énergie est d'environ 89 GWh/an, majoritairement par l'habitat pour le chauffage. Or, il n'existe aucune information concernant la provenance de cette biomasse. Parallèlement, le potentiel de production est estimé entre 64 et 213 GWh/an, soit supérieur à la consommation actuelle. A ce titre, il apparaît primordial de développer la filière afin de compenser à minima la consommation locale. Les récentes évolutions du marché, augmentant considérablement la demande en bois énergie/bois d'industrie, conduisent les collectivités à se positionner sur l'approvisionnement des chaufferies. En tant que propriétaire forestier et maître d'ouvrage de chaufferies, celles-ci ont un rôle à jouer pour garantir la valorisation locale de la ressource⁴. Près de 21% de la surface du territoire est boisée, et de nombreux petits gisements en surface sont à considérer, tels que les haies ou les petites parcelles boisées privées.

La filière agricole est également une source de production de biomasse, notamment par des cultures demandant peu d'eau et d'intrants. Cela permettrait de répondre aux futurs besoins des chaufferies biomasse, individuelles et collectives.



L'arbre présente par ailleurs de nombreuses aménités. Son utilité est avérée dans la structuration des paysages, l'apport d'ombre aux randonneurs, la limitation en milieu urbain des îlots de chaleurs, l'amélioration de la biodiversité ou encore, le maintien des sols et en agronomie (amélioration de la qualité des sols et de leur vie biologique, production de bois, de litière, de fruits, etc.).

⁴ https://boisenergie-occitanie.org/documentation/PACA_strategie-territoriale_BE.pdf

Description

La collectivité et ses partenaires souhaitent soutenir la filière bois, à travers plusieurs leviers d'actions :

- **La gestion de la ressource locale** : valorisation et encouragement à la plantation de haies, de culture énergétique, mise en place de plateformes de stockage ou de transformation, identification ou création de collectifs, inciter les communes à adapter les modes de gestion et de vente des bois communaux, gestion des boisements et des haies des particuliers, accompagnement des agriculteurs vers l'agroforesterie,
- **La consommation de la ressource**, à travers les réseaux de chaleur locaux,
- **La préservation des espaces** : classement des espaces boisés afin d'assurer leur préservation, préserver les espaces de nature en campagne comme en ville,
- **La structuration de la demande** : construction de chaudières à biomasse dans les collectivités, travailler sur les critères d'approvisionnement afin de garantir le lien entre les chaufferies et les plateformes locales de fourniture, création d'une filière de bio-matériaux,
- **La communication autour de l'arbre** : sensibilisation de la solution bois-énergie par le biais de l'Espace Info Energie, programme de sensibilisation grand public via l'opération Plantons le Décor par exemple, guide ou plaquette de communication, actions de sensibilisation à la plantation et l'entretien des haies et arbres têtards, chantiers participatifs de plantation de haies, fascines, etc.

***Point de vigilance** : il est nécessaire d'avoir des installations performantes pour limiter les émissions de polluants atmosphériques.*



Porteur

La CCPV



Partenaires

Institutions : DRAAF, Région, PNR, CNPF, Oise Conservatoire des Espaces Naturels Picardie, FIBOIS, ONF, Syndicats de rivières, les communes, Pôlénergie

Associations : Valois Environnement, FNE, LPO

Entreprises : Natureco

Rôle de la collectivité

Animation territoriale, lien avec les acteurs et les institutions, communication



Moyens de réussite

Budget

€€

Temps humain



Moyens humains



Calendrier de déploiement

Modalités de financement



Bénéfices attendus

Adaptation au changement climatique

+

Réduction des émissions de GES

/

Séquestration du carbone

+

Amélioration de la qualité de l'air

-

Réduction de la consommation

/

Production d'énergies renouvelables

+

Effets sur l'environnement

+/-



Indicateurs de suivi

Production de chaleur/froid renouvelable (MWh) - part biomasse (en %)

Part de biomasse locale dans la consommation (%)

Nombre d'animations annuelles sur la gestion des boisements

Km de haies plantées par an

Surface d'espaces verts et d'espaces naturels (ha)

Part de surface forestière certifiée FSC ou PEFC (%)

Nombre de logements réhabilités avec des poêles à bois flamme verte



Evaluation

[Retour au Sommaire des fiches](#)

12. Permettre un développement contrôlé de la méthanisation



Axe 1 : Engager le territoire
dans la transition énergétique
: « 100 % EnR »

Orientation : Produire et exporter des
énergies renouvelables



Action n°12

Permettre un développement contrôlé de la méthanisation

Niveau de priorité 1 2 3



Contexte : pourquoi réaliser cette action dans le PCAET ?

L'étude des potentiels de production d'énergies renouvelables a démontré que le territoire dispose de grandes capacités de productions nouvelles d'énergie. Pour réduire la dépendance aux énergies fossiles et fissiles, le programme d'actions du territoire favorisera le développement de ces énergies dont la méthanisation. La méthanisation permet la production, via la décomposition de matière organique, d'un biogaz composé de méthane et de dioxyde de carbone. Ce biogaz peut ensuite être épuré afin d'obtenir un gaz dont les propriétés thermodynamiques sont équivalentes au gaz naturel. Par ailleurs, les usages du biogaz vont évoluer, pour se substituer en partie au pétrole pour une mobilité plus durable.

La méthanisation est une filière à fort enjeu territorial : elle est simultanément une filière de production d'énergie renouvelable, une filière alternative de traitement de déchets et une filière de diversification de la filière économique agricole. Sa mise en œuvre implique l'établissement d'une dynamique territoriale permettant d'associer l'ensemble des acteurs de la filière. Les potentiels fournisseurs de la filière sont les industries agro-alimentaires (coproduit et déchets), les agriculteurs (effluent d'élevage, résidus de cultures et cultures spécifiques) et les collectivités (déchet vert et assainissement). La collectivité a réalisé une étude sur la méthanisation, potentiel de diversification et de valorisation des ressources agricoles du Pays du Valois. Le potentiel identifié par la Chambre d'Agriculture est de 335 GWh, soit une dizaine de projets sur le territoire. Actuellement, il existe 10 projets sur le territoire, dont 3 sont encore au stade de réflexion. Le territoire compte aussi une unité en fonctionnement.

A l'échelle départementale, la Chambre d'Agriculture et la Direction Départementale des Territoires travaillent conjointement sur l'élaboration d'une « charte CIVE durable » intégrant les pratiques durables de la production de CIVE.

Description

La collectivité suit de près le développement de la méthanisation sur le territoire, et a entamé une réflexion sur ses rôles possibles dans ces projets :

- **Identifier** les collectifs d'agriculteurs porteurs de projets,
- **Mettre en place** un dialogue territorial,
- **Valoriser** les biodéchets locaux (restauration...),
- **Encourager** le développement des CIVE durable non concurrentielles avec l'alimentaire et faiblement demadeuses en eau,



Porteur

La CCPV



Partenaires

Institutions : Chambre d'agriculture, CORBI, Agrotransfert, ADEME, CERDD, SMDO, Région HdF, FDSEA60, Syndicat d'Exploitants Agricoles du Pays de Valois

- **Développer** un réseau de stations d'avitaillement afin d'utiliser le biogaz pour la mobilité (poids lourds, transports collectifs et véhicules légers),
- **Permettre** à une plus large population de profiter de la production de biogaz, notamment par l'extension du réseau de distribution existant,
- **Profiter** de la production de méthane, pour produire de l'hydrogène.

Points de vigilance :

- *Par rapport à son gisement, le territoire est en capacité d'accueillir une dizaine de projets, pas davantage. Il faut donc accompagner les projets émergents.*
- *La méthanisation a cependant potentiellement un impact négatif sur la pollution de l'air via l'émissions d'ammoniac (NH₃), d'oxydes d'azote (NOx) et de particules (PM₁₀).*
- *La méthanisation peut avoir des impacts négatifs sur le foncier agricole, la qualité de l'eau, la faune et la flore. Chaque projet sera analysé afin d'éviter ou réduire les impacts.*
- *Mesure Natura 2000 : la localisation des méthaniseurs hors des périmètres des sites Natura 2000 est impérative.*

Energéticiens : SEZEO, Enedis, GRDF, SICAE, SE60, SEM Energies Hauts-de-France

Entreprises : NATURECO, SUEZ ORGANIQUE, FERTI-NRJ – FERTIGAZ, entreprises de l'agro-alimentaire

Associations : Association des Agriculteurs Méthaniseurs de France

Rôle de la collectivité



Moyens de réussite

Budget

€

Temps humain



Moyens humains



Calendrier de déploiement

Modalités de financement



Bénéfices attendus

Adaptation au changement climatique

+

Réduction des émissions de GES

+

Séquestration du carbone

/

Amélioration de la qualité de l'air

-

Réduction de la consommation

/

Production d'énergies renouvelables

+

Effets sur l'environnement

+/-



Indicateurs de suivi

Energie produite par de la valorisation des biodéchets en kWh/an

Part de la méthanisation dans la consommation d'énergie (%)

Surface agricole ou de zones naturelles artificialisées



Evaluation

[Retour au Sommaire des fiches](#)

13. Développer les autres énergies renouvelables dans le résidentiel



Axe 1 : Engager le territoire dans la transition énergétique : « 100 % EnR »

Orientation : Produire et exporter des énergies renouvelables



Action n°13

Niveau de priorité 1 2 3

Développer les autres énergies renouvelables dans le résidentiel



Contexte : pourquoi réaliser cette action dans le PCAET ?

L'étude des potentiels de production d'énergies renouvelables a démontré que le territoire dispose de grandes capacités de productions nouvelles. Pour réduire la dépendance aux énergies fossiles et fissiles, le programme d'actions du territoire favorisera le développement de ces énergies dont le solaire thermique et la géothermie.

L'énergie solaire thermique permet la génération d'eau chaude par le biais de modules solaires (voire de préchauffage d'air pour certains usages industriels ou agricoles). Les technologies diffèrent selon les applications et les niveaux de températures attendues. Ainsi, certains systèmes seront plutôt pertinents pour une génération d'eau chaude collective ou avec un réseau de chaleur, tandis que d'autres sont adaptés à la génération d'eau chaude sanitaire individuelle.

Le domaine d'application de la géothermie est large et varié : du refroidissement à la production d'électricité en passant par le chauffage. Le choix du type de géothermie dépend donc du gisement et des besoins. De plus, le potentiel de la géothermie dépend plus du besoin de surface (consommation d'eau chaude sanitaire et de chauffage) que du potentiel du sous-sol (suffisant voir excédentaire). Celui-ci est déterminé en fonction du besoin de chaleur basse température du résidentiel : ainsi, le potentiel de la géothermie Très Basse Energie est évalué à 39,7 GWh/an pour le résidentiel et 15,8 GWh/an pour le tertiaire. La production totale s'élève ainsi à 55,4 GWh, l'équivalent de 4 600 logements.

Description

La collectivité et ses partenaires souhaitent faciliter le développement du solaire thermique et de la géothermie sur le territoire, à travers les mesures suivantes :

- **Communication et accompagnement du grand public** par la création d'un Espace Info Energie (technique, financier, montage des dossiers,...),
- **Incitation via le SCoT** : proposition d'un seuil minimum dans les PLU de production d'énergie renouvelable par rapport au besoin primaire,
- **Sensibilisation des acteurs économiques** (entreprises du BTP,...) : réunions, ateliers, visites de sites.



Porteur

La CCPV



Partenaires

Institutions : ADEME, ADIL, ANAH

Energéticiens : SEZEO, SE60, SEM Energies Hauts-de-France

Rôle de la collectivité

Soutien, inscription dans le SCoT et les PLU

 Moyens de réussite	 Bénéfices attendus
Budget	Adaptation au changement climatique +
Temps humain	Réduction des émissions de GES +
Moyens humains	Séquestration du carbone /
Calendrier de déploiement	Amélioration de la qualité de l'air +
Modalités de financement	Réduction de la consommation /
	Production d'énergies renouvelables +
	Effets sur l'environnement +

 Indicateurs de suivi
Production de chaleur/froid renouvelable (MWh) - part du solaire thermique (en %)
Nombre d'animations annuelles sur le solaire thermique
Production de chaleur/froid renouvelable (MWh) - part géothermie (en %)
Nombre d'animations annuelles sur la géothermie
Part des panneaux en fin de vie recyclés ou valorisés (%)

 Evaluation

[Retour au Sommaire des fiches](#)

2.3 Axe 2 : Favoriser un aménagement du territoire durable

2.3.1 Orientation : Conserver le patrimoine naturel du territoire

14.Préserver la biodiversité



Axe 2 : Favoriser un aménagement du territoire durable

Orientation : Conserver le patrimoine naturel du territoire



Action n°14

Préserver la biodiversité

Niveau de priorité

1
2
3



Contexte : pourquoi réaliser cette action dans le PCAET ?

La Communauté de Communes abrite une biodiversité riche et diversifiée mais fragilisée notamment par la fragmentation des espaces (infrastructures, artificialisation des sols, obstacles sur les cours d'eau, etc.) et la pression des activités humaines. Le changement climatique renforce ces enjeux de préservation de la biodiversité. Il s'agit ainsi de permettre aux espèces animales de s'adapter aux futures conditions climatiques en assurant la préservation et l'amélioration de leurs habitats et d'adapter les espèces végétales locales aux futures conditions climatiques. Les espaces naturels sont aussi des lieux de fraîcheur pour la prévention aux îlots de chaleur.

Description

L'action de la collectivité, aidée de ses partenaires, prendra plusieurs formes :

- **Réaliser un atlas intercommunal de la biodiversité**, en s'inspirant de celui réalisé à Crépy-en-Valois,
- **Réunir les évaluations environnementales** et les états initiaux de l'environnement réalisés dans le cadre de projets,
- **Installer des aménagements** favorables à préservation de la biodiversité (nichoirs, gîtes, mares ...),
- **Développer la gestion différenciée** sur les sites communaux et intercommunaux,
- **Développer des actions citoyennes** en matière de biodiversité,
- **Accompagner les gestionnaires d'espaces verts** urbains et d'infrastructures dans leurs projets en faveur de la biodiversité,
- **Poursuivre les actions** de préservation et de restauration des zones humides,



Porteur

La CCPV



Partenaires

Institutions : CPIE, ADOPTA, Conservatoire des Espaces Naturels Picardie, syndicats de rivières, les communes, Région Hauts-de-France, PNR,

Associations : Valois environnement, FNE, LPO

- **Encourager les collectivités** à adopter la doctrine ERC (Eviter – Réduire – Compenser) dans leurs opérations d'aménagement du territoire.



Moyens de réussite

Budget	€€
Temps humain	
Moyens humains	
Calendrier de déploiement	Dès 2021
Modalités de financement	
Coûts intégrés au fonctionnement de la CCPV	



Bénéfices attendus

Adaptation au changement climatique	+
Réduction des émissions de GES	/
Séquestration du carbone	+
Amélioration de la qualité de l'air	/
Réduction de la consommation	/
Production d'énergies renouvelables	/
Effets sur l'environnement	+



Indicateurs de suivi

Nombre de projets/aménagements en faveur de la biodiversité par an
Surface du territoire prenant en compte la biodiversité (ha)



Evaluation

[Retour au Sommaire des fiches](#)

2.3.2 Orientation : S'appuyer sur le secteur agricole

15.Développer d'autres modèles agricoles



Axe 2 : Favoriser un aménagement du territoire durable

Orientation : S'appuyer sur le secteur agricole



Action n°15

Niveau de priorité 1 2 3

Développer d'autres modèles agricoles



Contexte : pourquoi réaliser cette action dans le PCAET ?

Les terres arables occupent 69% de la surface du territoire (42 430 ha) et les prairies 2% (1 460 ha). L'agriculture représente près de 8% des établissements économiques du territoire et est un secteur particulièrement sensible au changement climatique (fortes précipitations, épisodes de sécheresse, accentuation du ruissellement et de l'érosion, etc.).

L'agriculture est le dernier poste de consommation énergétique du territoire : 3%. Si la réduction des consommations de ce secteur n'est donc pas une priorité à l'échelle du territoire, elle peut néanmoins représenter un enjeu économique majeur à l'échelle d'une exploitation. En outre, la forte dépendance aux produits pétroliers induit un enjeu important en matière d'émissions de gaz à effet de serre.

En effet, l'agriculture est le troisième émetteur du territoire, d'où l'intérêt de promouvoir des pratiques de culture et d'élevage moins émettrices, en lien avec les importations lointaines d'intrants agricoles (engrais, aliments du bétail) et par le développement de techniques valorisant des solutions locales.

L'agriculture contribue également très fortement aux émissions de particules fines, d'ammoniac et de composés organiques volatils. La réduction de ces émissions, par une évolution des techniques, est donc un enjeu majeur. L'amélioration de la durabilité des modes de production permet de concilier productivité, maintien du revenu, qualité des productions et préservation de l'environnement.

Description

La collectivité et ses partenaires souhaitent :

- **Partager** les bonnes pratiques d'épandage, ou de cultures à bas niveaux d'intrants et de faibles émissions (<https://agriculture.gouv.fr/un-guide-des-bonnes-pratiques-pour-ameliorer-la-qualite-de-lair>),
- **Promouvoir** les différentes certifications (AB, HVE, bas-carbone, ..),
- **Accompagner les projets d'agriculture biologique** : diagnostics, études technico-économiques, recherche de foncier, échanges entre pairs, formation, projet collectif...



Porteur

La CCPV



Partenaires

Chambre d'agriculture de l'Oise, Bio Hauts de France, Agrotransfert, FDSEA60, Agence de l'eau, Syndicat d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Bassin Automne, Syndicat Interdépartemental Du Sage De La Nonette, Syndicat d'Exploitants Agricoles du Pays de Valois, Initiatives Paysannes, Organisme

- **Accompagner les agriculteurs dans la transition de leur système et de leurs pratiques vers l'agroécologie:** Identifier les volontés, les problématiques ; Mobiliser pour une dynamique collective mais aussi de l'expertise ; Suivre et capitaliser les changements de pratiques,
- **S'appuyer sur le projet européen Agri'Adapt** porté en France par Solagro pour mettre en place des mesures durables d'adaptation permettant aux exploitations de devenir plus résilientes,
- **Organiser les débouchés** : participer à la création ou/et au développement des filières des productions diversifiées, impliquer des coopératives / négoce, combler les déficits recensés sur le territoire (en abattage, atelier de découpe, atelier de transformation), créer des plateformes logistiques,
- **Favoriser le maraîchage** (notamment en agriculture biologique) : recenser les friches et autres espaces du territoire disponibles et communiquer via les réseaux de diffusion pour favoriser l'installation de porteurs de projets.

de développement agricole du Sud-Est de l'Oise, UNI LaSalle, Confédération paysanne de l'Oise, Coordination rurale Oise, Association de l'agriculture biologique en Picardie (ABP), Association GABNOR, Safer, Terre de liens

Rôle de la collectivité

La CCPV poursuivra ses actions de promotion des producteurs locaux, et d'études sur le développement de nouvelles productions

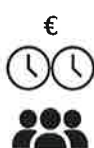


Moyens de réussite

Budget

Temps humain

Moyens humains



Calendrier de déploiement Dès 2021

Modalités de financement



Bénéfices attendus

Adaptation au changement climatique	+
Réduction des émissions de GES	+
Séquestration du carbone	+
Amélioration de la qualité de l'air	+
Réduction de la consommation	/
Production d'énergies renouvelables	+
Effets sur l'environnement	+



Indicateurs de suivi

Emissions directes de polluants atmosphériques du secteur agriculture par ha (tonne/ha)

Part du secteur Agriculture dans les émissions de GES (teq CO₂) et en %

Part de surface agricole certifiée agriculture biologique ou en conversion HVE (%)

Nombre d'exploitations en transition par an

Nombre d'animations par an



Evaluation

[Retour au Sommaire des fiches](#)

16. Stocker du carbone dans les sols



Axe 2 : Favoriser un aménagement du territoire durable
Orientation : S'appuyer sur le secteur agricole



Action n°16

Niveau de priorité

1

2

3

Stocker du carbone dans les sols



Contexte : pourquoi réaliser cette action dans le PCAET ?

La biomasse (en forêt principalement) et les sols agricoles couverts du territoire permettent de séquestrer du carbone. Sur le périmètre du Pays de Valois, le bilan annuel de ces flux représente un puits net de 52 835 tonnes CO₂/an, soit 18% des émissions annuelles de GES du territoire.

Les forêts, qui s'étendent sur 22% de la surface du territoire, représentent 99% de la séquestration annuelle de carbone. Les terres cultivées et les prairies, qui occupent 71% du territoire, représentent moins de 1% de la séquestration annuelle de carbone.

On observe une capacité de captage de carbone bien plus importante en forêt, due à l'importance de la biomasse aérienne. Sur le territoire, un hectare de forêt capte 10 fois plus qu'un hectare agricole, pour l'instant. Cependant, comme le montre l'initiative 4 pour 1000, les pratiques permettant d'augmenter le stockage de carbone, notamment dans les premiers 30 à 40 cm de sol, sont cruciales pour limiter le changement climatique. En effet, un taux de croissance annuel de 0,4% des stocks de carbone du sol au niveau mondial, ou 4‰ par an, réduirait de manière significative dans l'atmosphère la concentration de CO₂ liée aux activités humaines. De plus, ces actions en faveur du stockage de carbone dans les sols agricoles (y compris les prairies) permettent également d'améliorer la fertilité des sols et la production agricole.

Les pratiques de stockage de carbone sont donc bénéfiques pour :

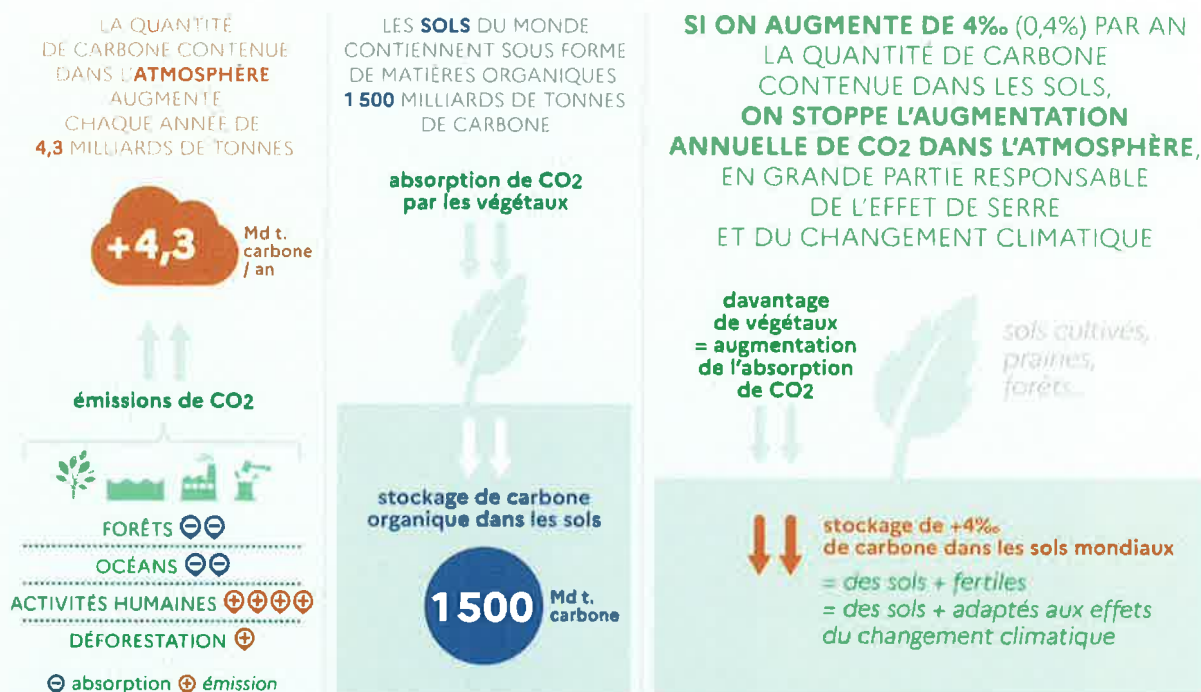
- L'environnement : piéger l'azote disponible, maintenir des prairies permanentes, faire le lien avec la trame verte et bleue.
- Le sol et l'agronomie : maintenir le taux de matière organique, dynamiser la vie du sol, limiter l'érosion, améliorer la portance.
- La biodiversité : offrir un refuge et une source d'alimentation pour les pollinisateurs, le petit gibier, les organismes du sol.
- La production agricole : pouvoir récolter trois fois en deux ans en pratiquant les dérobées en interculture avec des dérobées fourragères, des dérobées à récolter en grains ou des dérobées à vocation énergétique pour la méthanisation.

<https://agriculture.gouv.fr/animation-sequestration-du-carbone-comprendre-le-4-pour-1000-en-3-minutes>



Le 4 pour 1 000

LA SÉQUESTRATION DU CARBONE DANS LES SOLS POUR LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET LE CLIMAT



COMMENT STOCKER PLUS DE CARBONE DANS LES SOLS ?

Plus on couvre les sols, plus les sols sont riches en matière organique, et donc en carbone. Jusqu'à présent, la lutte contre le réchauffement climatique s'est beaucoup focalisée sur protection et la restauration des forêts. En dehors des forêts, il faut favoriser le couvert végétal sous toutes ses formes.



Ne pas laisser un sol nu et moins travailler le sol ; ex. : les techniques sans labour



Introduire davantage de cultures intermédiaires, intercalaires et de bandes enherbées.



Développer les haies en bordure des parcelles agricoles et l'agroforesterie



Optimiser la gestion des prairies ; par exemple allonger la durée de pâturage



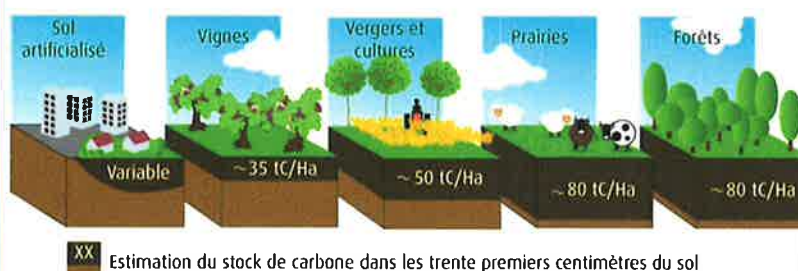
Restaurer les terres dégradées, par ex. les zones arides et semi arides du globe

DECEMBRE 2020

Description

La collectivité et ses partenaires souhaitent :

- **Promouvoir l'extension des pratiques de conservation des sols**, en recensant les acteurs sur le territoire, en diffusant les bonnes pratiques, en organisant la visite d'exploitations. L'agriculture de conservation est basée sur trois grands principes appliqués simultanément : la réduction du travail du sol (labour occasionnel, travail profond sans retourner le sol, travail superficiel, semis direct, semis sous couvert végétal), la couverture du sol (par des résidus des cultures précédentes, par des plantes de couverture implantées en interculture), et la diversification et l'allongement des rotations culturales (pour maîtriser les adventices notamment).
- **Faciliter le maintien des prairies permanentes**, qui sont caractérisées par des stocks élevés de carbone, par une tendance à un léger stockage (+50 kgC/ha/an).
- Lutter contre le ruissellement **via l'agroforesterie intra-parcellaire** (+250 kgC/ha/an), **l'implantation et la valorisation des haies** (+750 kgC/ha de haie/an)
- **Limiter l'artificialisation des sols** : Les sols artificialisés sont extrêmement divers (tissus urbains, zones industrielles et commerciales, infrastructures de transport et leurs dépendances, mines et carrières à ciel ouvert, décharges et chantiers, espaces verts urbains, équipements sportifs et de loisirs), et leurs stocks de carbone sont très mal connus. En revanche, l'imperméabilisation est généralement associée au décapage de la couche de surface du sol, ce qui entraîne une perte de carbone.



Source : GIS SOL



Porteur

La CCPV



Partenaires

APAD, Chambre d'agriculture, Bio Hauts de France, Agrotransfert, FDSEA60, Agence de l'eau, Syndicat d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Bassin Automne, Syndicat Interdépartemental Du Sage De La Nonette, Syndicat d'Exploitants Agricoles du Pays de Valois, Initiatives Paysannes, Organisme de développement agricole du Sud-Est de l'Oise, UNI LaSalle, Confédération paysanne de l'Oise, Coordination Rurale de l'Oise, Safer, terre de liens

Rôle de la collectivité

Soutien

 Moyens de réussite		 Bénéfices attendus	
Budget	€	Adaptation au changement climatique	+
Temps humain		Réduction des émissions de GES	/
Moyens humains		Séquestration du carbone	+
Calendrier de déploiement	Dès 2021	Amélioration de la qualité de l'air	/
Modalités de financement		Réduction de la consommation	/
		Production d'énergies renouvelables	/
		Effets sur l'environnement	+

 Indicateurs de suivi
Séquestration nette de dioxyde de carbone des sols et de la forêt (teq CO ₂)
Surface annuelle artificialisée (ha/an)
Nombre d'exploitations en conservation des sols et surfaces concernées (ha)
Nombre d'exploitations en agroforesterie et surfaces concernées (ha)
Surface de prairies (ha)
Surface de culture pérenne (ha)

 Evaluation

[Retour au Sommaire des fiches](#)

17. Mettre en œuvre un Projet Alimentaire Territorial



Axe 2 : Favoriser un aménagement du territoire durable

Orientation : S'appuyer sur le secteur agricole



Action n°17

Mettre en œuvre un Projet Alimentaire Territorial

Niveau de priorité 1 2 3



Contexte : pourquoi réaliser cette action dans le PCAET ?

Le projet alimentaire territorial répond à un enjeu d'ancrage territorial et revêt :

- Une dimension économique : structuration et consolidation des filières dans les territoires, rapprochement de l'offre et de la demande, maintien de la valeur ajoutée sur le territoire, contribution à l'installation d'agriculteurs et à la préservation des espaces agricoles ;
- Une dimension environnementale : développement de la consommation de produits locaux et de qualité, valorisation d'un nouveau mode de production agroécologique, dont la production biologique, préservation de l'eau et des paysages, lutte contre le gaspillage alimentaire ;
- Une dimension sociale : éducation alimentaire, création de liens, accessibilité sociale, don alimentaire, valorisation du patrimoine.

Quels partenaires ?



Source : <https://agriculture.gouv.fr/comment-construire-son-projet-alimentaire-territorial>

Description

La collectivité souhaite étudier la mise en œuvre d'un PAT, ou agir sur les leviers suivants :

- **Renforcer l'autonomie alimentaire du territoire** : en favorisant l'implantation des maraîchers sur des espaces non exploités, en développant des légumes de pleins champs, en recherchant du foncier disponible (notamment public), aide à la conversion/ à l'installation
- **Transformer localement** : en faisant revenir des entreprises de transformation (atelier de découpe, atelier de transformation, ...)
- **Distribuer localement** : en utilisant les marchés locaux existants, en rendant visibles les outils existants (Approlocal, AMAP, ...), en développant un magasin de produits locaux, en utilisant les lieux publics comme zones de distribution de paniers de circuit court, en créant une plateforme mutualisée pour les producteurs à destination de la restauration hors foyers, en mettant en place une plateforme logistique pour favoriser le circuit local, en permettant la vente ambulante (du pain, de l'épicerie, du vrac, etc.) dans les villages à des horaires adaptés à la présence des consommateurs (en soirée), en incluant les supermarchés dans la démarche d'approvisionnement local
- **Consommer localement** : favoriser l'approvisionnement en local et/ou bio pour la restauration collective (en réponse à la loi Egalim), inclure les restaurateurs et la grande distribution, intégrer dans les cahiers des charges destinés aux fournisseurs de denrées alimentaires (prestataires privés) l'obligation de proposer des produits « durables » de proximité, mettre en place un dispositif pour les publics défavorisés afin qu'ils puissent accéder à des produits locaux et bio, organiser des ateliers cuisine et des animations pédagogiques, organiser les circuits de valorisation des invendus
- **Rayonner localement** : organiser des visites de fermes en présentant la production mais aussi les démarches de la ferme pour l'environnement, le lien social, l'économie locale, la biodiversité, créer une signalétique spécifique pour promouvoir les producteurs locaux, les lieux d'achat de produits locaux et biologiques du territoire, créer une unité et une visibilité auprès de la population locale, mettre en place un label local « Pays de Valois »



Porteur

La CCPV



Partenaires

Institutions : Chambre d'agriculture (Approlocal), Bio Hauts de France, Agrotransfert, Communes, cuisines centrales, établissements scolaires, FDSEA60, Syndicat d'Exploitants Agricoles du Pays de Valois, Office du tourisme, CPIE

Entreprises / clients : Maraîchers, collectivités locales, magasins, Grande distribution

Rôle de la collectivité

Promotion et soutien

Utilisation de la commande publique

Accompagnement des actions des communes

 Moyens de réussite	 Bénéfices attendus
Budget	Adaptation au changement climatique +
Temps humain	Réduction des émissions de GES +
Moyens humains	Séquestration du carbone /
Calendrier de déploiement	Amélioration de la qualité de l'air +
Modalités de financement	Réduction de la consommation /
	Production d'énergies renouvelables /
	Effets sur l'environnement +

 Indicateurs de suivi
Part des surfaces agricoles et naturelles (%)
Part de surface agricole certifiée agriculture biologique ou en conversion HVE (%)
Part de produits locaux et biologiques dans la restauration collective publique (%)
Part de surface agricole dédié au maraîchage et aux légumes de pleins champs
Part de l'autonomie alimentaire (%)

 Evaluation

[Retour au Sommaire des fiches](#)

2.3.3 Orientation : Adapter le territoire aux effets du changement climatique

18. Mettre en œuvre des règles d'urbanisme durable



**PLAN CLIMAT
AIR ENERGIE**
du Pays de Valois

Axe 2 : Favoriser un aménagement du territoire durable

Orientation : Adapter le territoire aux effets du changement climatique



Action n°18

Mettre en œuvre des règles d'urbanisme durable

Niveau de priorité



Contexte : pourquoi réaliser cette action dans le PCAET ?

L'urbanisme et l'aménagement du territoire jouent un rôle clé pour les enjeux climat-air-énergie. En effet, l'organisation spatiale a des conséquences directes et indirectes sur les modes de consommations et nos activités comme l'organisation des constructions, de la mobilité, le développement des systèmes de production d'énergies renouvelables, ou encore sur l'adaptation aux conséquences du changement climatique.

Les documents d'urbanisme tels que les SCoT et les PLU/ PLUi ont donc un rôle crucial à jouer pour encourager et faciliter la transition écologique et énergétique du territoire.

Le territoire compte 21 023 logements, dont 43% ont été construits avant 1974. Le SCoT présente un besoin global de 6 028 nouveaux logements à l'horizon 2035. Seules 12 communes ont plus de 1 000 habitants, et la moitié des communes a moins de 500 habitants. Le PCAET doit donner des outils pour rectifier les choix passés, mais doit aussi aider à programmer l'urbanisme de demain, avec le prisme Climat – Air – Energie, pour consommer moins d'énergies, produire des énergies renouvelables, réduire les besoins de déplacements... Le secteur résidentiel représente 34% de la consommation d'énergie.

Description

A travers le SCoT, la CCPV indiquera des solutions pour les documents d'urbanisme de chaque commune (PLU). Ces propositions, pouvant être prescriptives, concerneront :

- La préservation des terres agricoles,
- L'intégration paysagère et environnementale,
- La réduction de l'artificialisation nette, en mobilisant les fonciers disponibles et les friches,
- La mise en œuvre d'un coefficient de biotope,
- La rénovation énergétique des bâtiments,
- La construction passive ou à énergie positive,
- La production d'énergies,
- La valorisation des déchets dans les projets d'aménagement et de renouvellement urbain,



Porteur

La CCPV
Les communes



Partenaires

Entreprises du bâtiment : CAPEB, Fédération Française du Bâtiment

Institutions : Communes, CPIE, CAUE, ABF, Chambre des Métiers et de l'Artisanat Hauts-de-France, CD2E, CEP, Espace Info Energie, PNR, FIBOIS

- La végétalisation des villes, réduction des canalisations enterrées au profit de gestion alternatives, notamment des eaux pluviales,
- L'instauration d'un cahier des charges environnementales lors de l'installation sur les ZAE communautaires.

Associations : Valois
environnement, Adopta

Point de vigilance : tout projet de construction, même performant, a potentiellement un impact négatif sur le foncier et sur le paysage. Une étude d'impact devrait permettre de l'éviter, le réduire ou le compenser.



Moyens de réussite

Budget €
Temps humain 
Moyens humains 
Calendrier de déploiement Dès 2021
Lors de chaque révision de PLU
Modalités de financement
Coûts intégrés au fonctionnement de la CCPV



Bénéfices attendus

Adaptation au changement climatique +
Réduction des émissions de GES +
Séquestration du carbone +
Amélioration de la qualité de l'air +
Réduction de la consommation +
Production d'énergies renouvelables +
Effets sur l'environnement +/-



Indicateurs de suivi

Nombre de logements rénovés énergétiquement (nb de logements rénovés /100 logements existants)
Surfaces annuelles artificialisées
Part des bâtiments de classe A ou B (de classe F ou G) selon le DPE pour les GES (ou équivalent)
Surfaces annuelles artificialisées (ha)
Quantité de déchets liés à la rénovation valorisée (t)



Evaluation

[Retour au Sommaire des fiches](#)

19. Améliorer la gestion des eaux de pluie



Axe 2 : Favoriser un aménagement du territoire durable
Orientation : Adapter le territoire aux effets du changement climatique



Action n°19

Niveau de priorité 1 2 3

Améliorer la gestion des eaux de pluie



Contexte : pourquoi réaliser cette action dans le PCAET ?

Le territoire de la Communauté de Communes du Pays de Valois est sensible aux inondations et aux coulées de boue : 73% des arrêtés de catastrophes naturelles sont dues aux inondations et aux coulées de boue. Sur un sol imperméabilisé, les eaux de pluie ruissellent jusqu'à intégrer le réseau d'assainissement ou jusqu'à retrouver un sol perméable qui permette l'infiltration de l'eau dans le sol. L'artificialisation des sols réduit l'infiltration naturelle de l'eau et concentrent les eaux de pluie sur certaines zones, conduisant parfois à la saturation et entraînant des inondations et coulées de boue. Le changement climatique va concentrer les précipitations sur quelques épisodes pluvieux et donc modifier le régime actuel des pluies.

Par ailleurs, la majorité des besoins en eau est actuellement couverte par l'usage de l'eau potable. Au niveau national, il est constaté une plus forte sollicitation des nappes phréatiques en période estivale. Cette situation, associée à des précipitations faibles et tardives en automne - hiver, entraîne une baisse plus importante des niveaux des nappes souterraines. Le développement d'alternatives à l'usage de l'eau potable permettrait donc de répondre pour partie aux enjeux d'économie de l'eau, de la réduction de la pression sur la ressource en eau souterraine et de gestion des eaux pluviales.

Description

La CCPV jouera le rôle de réceptacle et de diffusion des actions menées par les partenaires et les communes dans le cadre du conseil aux travaux et à l'élaboration des PLU, telles que :

- **Désimperméabiliser les sols** et notamment les espaces publics et cours d'écoles, remettre en herbe sur les sols à risque, mettre en place une gestion alternative des eaux pluviales dans l'espace public par des ouvrages naturels d'infiltration (démarche zéro tuyaux),
- En espace agricole, **lutter contre le ruissellement**, développer l'agroforesterie, valoriser les haies, préserver et développer les prairies,
- **Préserver les ressources en eau** (bassin de rétention, stockage des eaux hivernales, SAGE, information du public),
- **Imposer la gestion des eaux pluviales à la parcelle**,
- **Favoriser la récupération et l'usage de l'eau de pluie**.



Porteur

La CCPV



Partenaires

Agence de l'eau, Syndicat d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Bassin Automne, Syndicat Interdépartemental Du Sage De La Nonette, ADOPTA, CPIE, Agrotransfert, Chambre d'agriculture, Conservatoire des Espaces Naturels Picardie, SI OURCQ AVAL, SITRARIVE, Syndicat Mixte Oise-Aronde, Entente Oise-Aisne, les communes

 Moyens de réussite	 Bénéfices attendus
Budget	Adaptation au changement climatique +
Temps humain	Réduction des émissions de GES /
Moyens humains	Séquestration du carbone +
Calendrier de déploiement	Amélioration de la qualité de l'air /
Modalités de financement	Réduction de la consommation /
Coûts intégrés au fonctionnement de la CCPV	Production d'énergies renouvelables /
	Effets sur l'environnement +

 Indicateurs de suivi
Nombre d'inondations déclarées par arrêté de catastrophe naturelle par an
Nombre de ml de tuyaux évités par an
Surface d'espaces éco-aménagés (m²) (désimperméabilisation, trottoir avec nous, espaces verts créés)
Nombre de m³ de cuves enterrées pour le réemploi des eaux pluviales

 Evaluation

Retour au Sommaire des fiches

2.4 Axe 3 : Renforcer les connexions du territoire et ses services de proximité

2.4.1 Orientation : Proposer des alternatives décarbonées

20. Agir sur la mobilité des habitants et des salariés du territoire

	Axe 3 : Renforcer les connexions du territoire et ses services de proximité		Orientation : Proposer des alternatives décarbonées	
	Action n°20 Agir sur la mobilité des habitants et des salariés du territoire			
Niveau de priorité 1 2 3				



Contexte : pourquoi réaliser cette action dans le PCAET ?

La mobilité représente un tiers des consommations d'énergie (essentiellement des carburants fossiles importés), 40% des émissions de gaz à effet de serre et 60% des émissions d'oxydes d'azote (NOx). Plus de 76% des habitants de la CCPV utilisent leur voiture pour aller travailler, 13% utilisent les transports en commun, 2% les deux-roues et 5% la marche à pied. 50% des salariés du territoire font plus de 30 km pour se rendre au travail.

Afin de réduire la part de la voiture individuelle, et de faire évoluer la mobilité vers les transports en commun et les modes actifs (marche, vélo, ...), la collectivité mettra en place un plan intercommunal des mobilités. De plus, les sources d'énergies utilisées doivent évoluer vers des énergies renouvelables décarbonées. Cette évolution permettant également d'encourager l'innovation et les changements de pratique d'achat.

Description

Le plan intercommunal des mobilités, ou la stratégie de mobilité pilotée par la communauté de communes, en cas de prise de compétence Mobilité, devra étudier plusieurs modes de transports et les leviers d'actions suivant :

Les transports en commun :

- Adapter les transports/ bus interurbains à la multimodalité (transport de vélo)
- Mettre en place un réseau de mobilité à l'échelle de la CCPV, améliorer et développer les transports en commun existants (desserte et communication), liaison avec les territoires voisins et en particulier de la CA Roissy Pays de



Porteur

La CCPV



Partenaires

Institutions : SE60, SEZEO, Oise Mobilité, Pôlénergie, Hauts-de-France Innovation Développement, Région et départements comme opérateurs des transports,

Entreprises : Société de bus (Les Cars Charlot, ...), SNCF

France, de la Communauté de Communes de Retz-en-Valois et du Compiégnois

- Renforcer l'offre et la qualité des parkings de rabattement des gares et des services aux usagers
- Envisager une liaison ferroviaire Crépy-Roissy

Le vélo :

- Développer l'offre de stationnements vélos sécurisés à proximité des lieux les plus fréquentés du territoire
- Créer un schéma cyclable / plan intercommunal des voies vélo structurantes, résoudre les discontinuités sur le réseau existant
- Créer des itinéraires fléchés, en identifiant les temps de parcours, réaliser une signalétique
- Développer le « savoir rouler » à destination des plus jeunes, organiser des animations régulières autour de la thématique vélo
- Encourager la labellisation "Accueil Vélo" (hébergements, restaurants, bureaux d'information touristique...),
- Faciliter l'utilisation matérielle (aide à l'achat de vélos électriques ou non, location de vélos

Les piétons :

- Développer des espaces dédiés au piéton
- Améliorer le confort des itinéraires de déplacement piéton, sécuriser les trottoirs et les traversées de voiries
- Vitaliser les espaces pour les rendre attractifs
- Organiser des pédibus ou vélobus pour les déplacements scolaires groupés et sécurisés
- Développer des itinéraires de randonnée de qualité et à la portée de tous

La voiture à moindre impact :

- Permettre le co-voiturage, avec l'aménagement d'aires spécifiques, la création de lignes virtuelles de co-voiturage, le déploiement de dispositif de type Rézo Pouce hors PNR, l'organisation par les communes d'un covoiturage local
- Développer un service de voitures partagées à faibles émissions (électrique, au biogaz ou encore hybride)
- Former à l'écoconduite (5% de réduction des émissions de GES)
- Accompagner les communes dans l'évolution de leur flotte de véhicules vers des véhicules propres, en particulier pour les utilitaires vers l'hydrogène afin de soutenir la filière
- Développer un réseau de stations multi-énergies pour une mobilité propre : bornes de recharge pour véhicules électriques (notamment dans les immeubles neufs d'habitat collectif et les communes touristiques), stations de recharge en gaz naturel alimentées par les méthaniseurs locaux, stations de recharge pour véhicules hydrogène, selon les besoins du territoire dont les transporteurs

Associations : Associations vélo (AU5V), Fédération Française des Motards en Colère de l'Oise

Usagers : Etablissements scolaires, CCPV & CCPR, communes, zones d'activités

Rôle de la collectivité

Pilote

Financement des études et d'une partie des aménagements

Recherche de financements auprès des partenaires

Animation de la culture mobilité du territoire

Remplacement des véhicules publics

- Rendre exemplaire le parc de véhicules de la collectivité et expérimenter de nouvelles énergies, au fur et à mesure du renouvellement des marchés (Bennes à Ordures Ménagères, Bus, Cars, ...) et du développement des technologies

Communication, sensibilisation de la population :

- Diffuser un guide des modes de transports sur le territoire et encourager à l'utilisation de la plateforme de Oise mobilité

***Points de vigilance :** La création d'infrastructures ou de pistes cyclables imperméables sur des voies non existantes contribuerait à l'artificialisation des sols. Une vigilance sera également nécessaire quant à l'intégration des nouvelles infrastructures dans le paysage.*



Moyens de réussite

Budget

€€€

Temps humain



Moyens humains



Calendrier de déploiement Etudes sur 2021

Aménagements à partir de 2022

Modalités de financement

French Mobility, Plan vélo, Alvéole, Conseil Départemental 60, ADEME, Région Hdf



Bénéfices attendus

Adaptation au changement climatique +

Réduction des émissions de GES +

Séquestration du carbone /

Amélioration de la qualité de l'air +

Réduction de la consommation +

Production d'énergies renouvelables +

Effets sur l'environnement +/-



Indicateurs de suivi

Part modale piéton, part modale vélo et part modale TC

Part de voiries aménagées pour les cycles (%) ou à défaut km/1 000 hab)

Nombre de places de stationnement vélo (nb/100 h)

Fréquentation des TC (voyages/hab) et des aires de covoiturage

Maillage du territoire par le réseau TC

Emissions de gaz à effet de serre globales annuelles du territoire (teq CO₂) – secteurs Transports

Nombre de stations de mobilité propre

Part de véhicules propres dans le parc de la collectivité (%)

Nombre d'animations par an

Surface ou linéaires artificialisés



Evaluation

Retour au Sommaire des fiches

2.4.2 Orientation : Développer l'offre de services de proximité et l'accès au numérique

21. Créer des lieux de service de proximité

 PLAN CLIMAT AIR ENERGIE du Pays de Valois	Axe 3 : Renforcer les connexions du territoire et ses services de proximité	Orientation : Développer l'offre de services de proximité et l'accès au numérique	
	Action n°21		
Niveau de priorité 1 2 3 Créer des lieux de service de proximité			



Contexte : pourquoi réaliser cette action dans le PCAET ?

Au sein du territoire de la Communauté de Communes du Pays de Valois, on constate un déséquilibre important quant à la répartition de la population : 12 communes de la CCPV comptent plus de 1 000 habitants, près de la moitié des communes de la CCPV compte moins de 500 habitants, et la ville de Crépy-en-Valois regroupe à elle seule près de 30 % de la population totale. Pour limiter les besoins de déplacements sur le territoire, à l'heure où les grandes agglomérations tendent à polariser les grands équipements et commerces, le Pays de Valois cherche à conforter les services et équipements de proximité qui remplissent des fonctions de desserte locale et conditionnent l'attractivité du territoire, pour les entreprises, les actifs et les jeunes ménages en particulier.

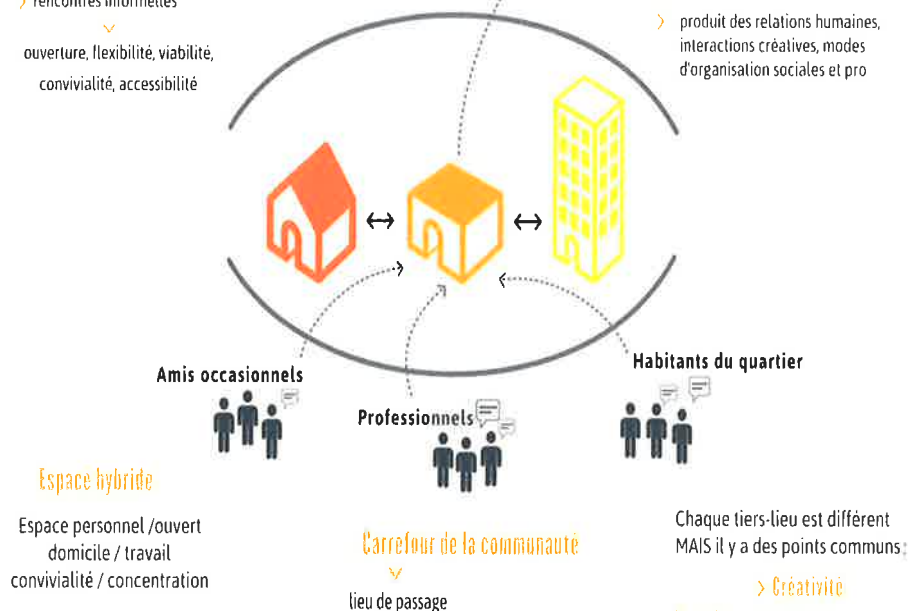
Un dispositif allant en ce sens se développe depuis plusieurs années dans les territoires ruraux, ce sont les tiers-lieux. Les tiers-lieux sont souvent des laboratoires où l'on teste de nouveaux modes de vie, de travail ensemble dans une logique d'ouverture et de partage. Ils accueillent des services hybrides tels que des salles de réunions, des jardins partagés, des boutiques partagées, des cafés, des épiceries, des ressourceries, des espaces de méditation culturelle et bien d'autres. Ces initiatives permettent par conséquent d'éviter des déplacements contraints, la consommation inutile et donc limite la hausse des émissions de GES et facilite le lien social en étant intergénérationnel. Pour faciliter leur développement et leur pérennité, certaines conditions sont requises et s'avèrent indispensables telles que l'animation du lieu, la présence de services professionnels et non professionnels. En région Hauts-de-France, la compagnie des tiers-lieux accompagne les porteurs de projet et met en réseau les tiers-lieux du territoire.

Les interactions sociales
sont centrales

- > conversations au centre des activités
- > rencontres informelles
- ouverture, flexibilité, viabilité,
convivialité, accessibilité

Lieu défini par ses usages
et sa communauté

- > il est ce qu'on en fait
- > pas juste un espace
- > produit des relations humaines,
interactions créatives, modes
d'organisation sociales et pro



QU'EST-CE QU'UN TIERS-LIEU ? / 1

Description

La communauté de communes accompagnera la mise en place de lieux de service de proximité, à travers les leviers suivants :

- **Accompagnement des réflexions** en cours de plusieurs communes du territoire sur la création de tiers-lieux, avec fablab, coworking, centre de formation, espace café, avec les acteurs locaux,
- **Prendre appui sur l'armature définie⁵ dans le SCoT** pour renforcer les bourgs-relais, qui disposent parfois déjà de locaux partagés côté services publics, et éviter la concurrence entre deux structures, tout en réduisant les besoins de déplacement en rapprochant les commerces et services des usagers
- **Faciliter le télétravail**



Porteur

La CCPV

La ville de Crépy-en-Valois



Partenaires

Institutions : Centres socio-culturels, associations locales, CCI, Confédération des petites et moyennes entreprises, compagnie des tiers-lieux

Entreprises / clients : Maraîchers, collectivités locales, magasins

Rôle de la collectivité

Soutien technique

⁵ Le pôle urbain et sa couronne comprennent les communes de Crépy-en-Valois, Lévignen, Rouville, Duvy, Séry-Magneval, Feigneux, Russy-Bémont et Gondreville, les pôles de Nanteuil-le-Haudouin et le « bi-pôle » de Lagny-le-Sec / Le Plessis-Belleville sont des pôles « secondaires » et les bourgs relais sont composés des communes de : Morienvall, Bonneuil-en-Valois, Mareuil-sur-Ourcq, Betz, Acy-en-Multien, Baron

 Moyens de réussite	 Bénéfices attendus
Budget	Adaptation au changement climatique +
Temps humain	Réduction des émissions de GES +
Moyens humains	Séquestration du carbone /
Calendrier de déploiement	Amélioration de la qualité de l'air +
Modalités de financement	Réduction de la consommation +
	Production d'énergies renouvelables /
	Effets sur l'environnement +

 Indicateurs de suivi
Nombre de lieux de services créés
Nombre de services par lieu
Part de la population utilisant le lieu %

 Evaluation

Retour au Sommaire des fiches

2.4.3 Orientation : Impulser une dynamique de coopération

22. Mettre en place un comité de suivi du PCAET



**PLAN CLIMAT
AIR ENERGIE**
du Pays de Valois

Axe 3 : Renforcer les connexions du territoire et ses services de proximité

Orientation : Impulser une dynamique de coopération



Action n°22

Mettre en place un comité de suivi du PCAET

Niveau de priorité

1
2
3



Contexte : pourquoi réaliser cette action dans le PCAET ?

Le PCAET dresse les objectifs à moyen terme pour la transition énergétique du Pays de Valois. La mise en œuvre de ces orientations nécessitera l'instauration d'un dispositif permanent de suivi et une gouvernance adaptée, garante de la transversalité de ces enjeux au sein du fonctionnement de l'intercommunalité et soucieuse de renforcer la participation des élus et de l'ensemble des acteurs du territoire.

Description

La Communauté de Communes joue le rôle d'assembler, de point commun entre les différentes actions portées par des acteurs du territoire.

Elle organisera, durant les 6 ans du PCAET, des événements pour animer, faire vivre et évaluer le PCAET.

Ces événements pourront prendre les formes suivantes :

- Comités avec les élus, les agents et les citoyens,
- Ateliers de travail et conventions avec les partenaires,
- Réalisation et diffusion d'informations et de documents présentant la démarche de Plan climat : enjeux, objectifs, utilités...
- Promotion des actions du programme opérationnel via les supports de communication publics du territoire, la presse et les médias locaux.

Le suivi opérationnel sera réalisé par un comité de pilotage annuel.



Porteur

La CCPV



Partenaires

Les communes

 Moyens de réussite		 Bénéfices attendus	
Budget	€	Adaptation au changement climatique	+
Temps humain		Réduction des émissions de GES	/
Moyens humains		Séquestration du carbone	/
Calendrier de déploiement	Dès 2021	Amélioration de la qualité de l'air	/
Modalités de financement		Réduction de la consommation	/
Coûts intégrés au fonctionnement de la CCPV		Production d'énergies renouvelables	/
		Effets sur l'environnement	+

 Indicateurs de suivi
Nombre de réunions par an
Nombre de production d'éléments de communication par an

 Evaluation

[Retour au Sommaire des fiches](#)

23. Être une collectivité exemplaire



Axe 3 : Renforcer les connexions du territoire et ses services de proximité

Orientation : Impulser une dynamique de coopération



Action n°23

Niveau de priorité 1 2 3

Être une collectivité exemplaire



Contexte : pourquoi réaliser cette action dans le PCAET ?

Les émissions de gaz à effet de serre générées par l'activité de la Communauté de Communes du Pays de Valois s'élèvent à 1 526 tonnes équivalent CO₂, soit 1% des émissions totales du territoire, principalement par la consommation d'énergies fossiles (gaz et fioul) pour chauffer ses bâtiments (gymnase, centre aquatique). Les collectivités agissent de façon indirecte sur plus de 50 % des émissions d'un territoire par leurs compétences directes (bâtiments, équipements publics, politique des déchets, transports collectifs, distribution d'eau et d'énergie, ...) et par leur responsabilité légale d'organisation et de planification (SCoT, PDM, PLUi/PLU, ...). Par exemple, en 2013 l'ADEME évaluait la consommation de l'éclairage public nocturne à l'équivalent de la consommation annuelle d'environ 750 000 ménages : éteindre l'éclairage nocturne permettrait d'éviter l'émission de 250 000 tonnes de CO₂ et diviserait, parfois de moitié, les factures énergétiques des communes...

Afin d'entraîner l'ensemble du territoire, la Communauté de Communes du Pays de Valois doit montrer l'exemple et agir pour réduire sa consommation d'énergies, ses émissions de GES et de polluants atmosphériques.

Description

Les actions portent sur plusieurs thématiques, pour associer les agents de la collectivité à la prise en compte des enjeux du PCAET au quotidien :

- **Consommation d'énergies dans les bâtiments** : étudier le patrimoine bâti et établir une stratégie de rénovation et de remplacement des sources d'énergies fossiles, et de production d'énergies renouvelables,
- **Eclairage public** : étudier, commune par commune, les possibilités de réduction de l'éclairage public (remplacement de luminaires anciens, extinction partielle ou totale la nuit, etc...),
- **Commande publique** : intégrer des clauses de proximité et des clauses environnementales dans les achats publics, pour les réunions comme pour la restauration collective, et organiser des groupements de commandes (<https://laclauseverte.fr/>)
- **Déchets** : avoir un tri sélectif interne plus performant, recycler le matériel informatique et de téléphonie, le mobilier, étendre la dématérialisation, éviter les impressions couleurs, utiliser de la



Porteur

La CCPV

Les communes



Partenaires

SE60, CD2E, SEZEO, SMDO, ATMO Hauts-de-France

vaisselle réutilisable (écocup, couverts, assiettes, carafes ...), installer un composteur...

- **Mobilité** : lors du renouvellement des véhicules, analyser les offres de véhicules électriques, hydrogène ou bio-GNV et installer des prises de recharge électrique, faciliter le covoiturage des agents, former à l'éco-conduite, mettre à disposition des vélos et des vélos électriques, faciliter le télétravail
- **Consommation d'eau** : analyser les consommations et réduire par des écogestes et des outils comme les mousseurs.
- **Communication** : communiquer sur les bonnes pratiques dans tous les services, créer des évènements de partage.

La CCPV accompagnera aussi les communes selon leurs projets.

Mesure Natura 2000 : mesures de précautions destinées à éviter une incidence des travaux d'isolation sur les chiroptères (expertise préalable, maintien des accès et fissures favorables, adaptation des traitements des charpentes...).



Moyens de réussite

Budget

€€€

Temps humain



Moyens humains



Calendrier de déploiement Dès 2021

Modalités de financement

CEE



Bénéfices attendus

Adaptation au changement climatique

+

Réduction des émissions de GES

+

Séquestration du carbone

/

Amélioration de la qualité de l'air

+

Réduction de la consommation

+

Production d'énergies renouvelables

+

Effets sur l'environnement

+



Indicateurs de suivi

Dépenses énergétiques de la collectivité (euros)

Consommation d'énergie finale des bâtiments publics (MWh)

Part de bâtiments publics ayant fait l'objet d'un diagnostic énergétique

Consommation de l'éclairage public (kWh/hab.an)

Consommation moyenne d'eau dans les bâtiments de la collectivité (L/m².an)

Consommation annuelle d'énergie des véhicules (VP) de la collectivité (kWh/an/employé)

Part modale des déplacements alternatifs à la voiture individuelle pour les déplacements domicile-travail des agents de la collectivité (%)



Evaluation

[Retour au Sommaire des fiches](#)

CHAPITRE 3. DISPOSITIF DE SUIVI ET D’EVALUATION

3.1 Introduction

Le dispositif de suivi et d'évaluation porte sur la réalisation des actions et le pilotage adopté. Conformément à l'article R229-51 du code de l'environnement, il décrit les indicateurs à suivre au regard des objectifs fixés et des actions à conduire.

Le dispositif de suivi et d'évaluation est conçu suivant quatre grands objectifs :

- Avoir une visibilité sur l'évolution des trajectoires énergie-climat du territoire pour atteindre les objectifs fixés par la stratégie du PCAET ;
- Garantir la cohérence et l'efficacité des actions par le suivi de leur avancement ;
- Poursuivre la dynamique partenariale engagée lors de l'élaboration du document ;
- Poursuivre la mobilisation des habitants et acteurs du territoire pour la mise en œuvre du PCAET.

3.2 Dispositif de suivi

Le dispositif de suivi doit permettre de vérifier, au fil de l'eau et sur la durée, de la mise en œuvre du programme d'actions.

Un bilan des actions du PCAET sera réalisé chaque année. Il fera le point sur l'état d'avancement du programme d'actions. Pour cela, un tableau de bord est mis en place pour suivre l'avancée et les résultats des actions menées. Il sera établi par les pilotes d'actions et compilé par le PETR Ternois 7 Vallées.

Il est composé :

- D'un **indicateur de réalisation de l'action**, qui pourrait se traduire en niveau de mise en œuvre : Non engagée / Lancement / En cours/Finalisation / En fonctionnement (pour les actions pérennes) ou Terminée (pour les actions ponctuelles) ;
- D'**indicateurs de résultats quantitatifs** renseignés par chaque pilote d'actions (nombre de foyers accompagnés, nombre de logements rénovés, kilomètres de pistes cyclables créés, etc) ;
- D'**indicateurs liés aux objectifs** : kWh économisés, teqCO₂ évités, taux de couverture des besoins en production d'énergie renouvelable, réduction des polluants atmosphériques ;
- Eventuellement, d'**indicateurs** de suivi de la réponse aux enjeux **environnementaux**.

A l'occasion de ce suivi, toute évolution des actions ou action nouvellement engagée pourra aussi être intégrée dans le programme d'actions après validation par les instances de suivi.

N°	Action	Indicateurs de résultats	Indicateurs d'objectifs	Indicateurs environnementaux
1	Accompagner le secteur économique dans la réduction de son empreinte carbone	Part des marchés intégrant des clauses environnementales (en %) Nombre d'entreprises accompagnées par an Nombre et typologie d'action mises en œuvre par an Part des entreprises avec un parc automobile roulant à l'électricité, au biogaz ou à l'hydrogène renouvelable (%) Part des entreprises couvertes par un PDM (%) Nombre de projet rev3	Emissions de gaz à effet de serre globales annuelles du territoire (teq CO₂) Nombre de kWh économisés dans le secteur économique par an Production de chaleur/froid renouvelable (MWh et en %)	
2	Mettre en place un réseau d'artisans formés	Nombre de logements rénovés énergétiquement (nb de logements rénovés /100 logements existants) par an Part des bâtiments de classe A ou B (de classe F ou G) selon le DPE pour les GES (ou équivalent) Nombre d'artisans formés par an Nombre de chantiers pédagogiques par an Production de déchets par les entreprises (kg/an)		
3	Accompagner les particuliers dans la rénovation et la construction exemplaires	Nombre de logements rénovés énergétiquement (nb de logements rénovés /100 logements existants) par an Nombre de dossiers « Habiter mieux » (ou autres dispositifs de résorption de l'habitat énergivore et de la précarité énergétique) déposés à l'Anah sur le territoire par an Nombre de foyers accompagnés dans le diagnostic par an Nombre d'animations dans le réseau de référents énergie-habitat par an	Nombre de kWh économisés dans le secteur résidentiel par an	
4	Sensibiliser le grand public aux enjeux de la transition écologique	Nombre de manifestations/actions par an sur le climat, l'air et l'énergie Nombre d'heures de consultations et de conseils sur la thématique climat air énergie pour 100 habitants/an.		

N°	Action	Indicateurs de résultats	Indicateurs d'objectifs	Indicateurs environnementaux
		Budget associé à la politique climat-air-énergie (euros/hab.an) Part du budget pour la thématique climat air énergie (%)		
5	Réduire la production des déchets et faciliter leurs valorisations	Production de déchets ménagers et assimilés par habitant (kg/hab.an) Recyclage matière et organique de déchets ménagers et assimilés (en %)		
6	Accompagner les changements des chaudières énergivores et polluantes	Nombre de chaudières changées par an Emissions de GES et polluants évités par an Nombre d'éléments de communication diffusés par an Nombre de foyers ouverts transformés en foyers fermés par an	Emissions de gaz à effet de serre globales annuelles du territoire (teq CO ₂) – secteur Résidentiel Emissions annuelles de PM ₁₀ et PM _{2,5} (kg) et part du secteur résidentiel	
7	Créer des réseaux de chaleur		Taux d'énergie renouvelable et de récupération (ENR&R) des réseaux de chaleur sur le territoire Taux de couverture des besoins de chaleur du territoire (résidentiel et tertiaire) par les réseaux de chaleur ENR&R (%)	
8	Créer des boucles d'autoconsommation collective	Nombre de réseaux d'autoconsommation collective	Taux de couverture des besoins par les réseaux d'autoconsommation collective ENR&R (%)	
9	Augmenter la part du renouvelable dans le mix énergétique	Part des véhicules motorisés à l'hydrogène (%) Nombre de station implantées sur le territoire Puissance éolienne installée sur le territoire (MW)	Taux de couverture des besoins d'énergie par la production locale d'hydrogène (%) Production d'hydrogène / de méthane de synthèse (MWh/an) Taux de couverture des besoins d'électricité par la production éolienne (%)	Suivi environnemental de l'évolution des populations et des habitats Surface agricole ou de zones naturelles artificialisées (ha) Part des éoliennes en fin de vie recyclées ou valorisées. (%)
10	Développer le photovoltaïque	Puissance photovoltaïque installée sur le territoire (Wc/hab)	Taux de couverture des besoins d'électricité par la production photovoltaïque (%)	Part des panneaux en fin de vie recyclés ou valorisés (%)

N°	Action	Indicateurs de résultats	Indicateurs d'objectifs	Indicateurs environnementaux
11	Développer la biomasse - énergie	Part de biomasse locale dans la consommation (%) Nombre d'animations annuelles sur la gestion des boisements Km de haies plantées par an Surface d'espaces verts et d'espaces naturels (ha) Part de surface forestière certifiée FSC ou PEFC (%)	Production de chaleur/froid renouvelable (MWh) - part biomasse (en %)	Nombre de logements réhabilités avec des poêles à bois flamme verte
12	Permettre un développement contrôlé de la méthanisation	Energie produite par de la valorisation des biodéchets en kWh/an	Part de la méthanisation dans la consommation d'énergie (%)	Surface agricole ou de zones naturelles artificialisées
13	Développer les autres énergies renouvelables dans le résidentiel	Nombre d'animations annuelles sur le solaire thermique Nombre d'animations annuelles sur la géothermie	Production de chaleur/froid renouvelable (MWh) - part du solaire thermique (en %) Production de chaleur/froid renouvelable (MWh) - part géothermie (en %)	Part des panneaux en fin de vie recyclés ou valorisés (%)
14	Préserver la biodiversité	Nombre de projets/aménagements en faveur de la biodiversité par an Surface du territoire prenant en compte la biodiversité (ha)		
15	Développer d'autres modèles agricoles	Part de surface agricole certifiée agriculture biologique ou en conversion HVE (%) Nombre d'exploitations en transition par an Nombre d'animations par an	Emissions directes de polluants atmosphériques du secteur agriculture par ha (tonne/ha) Part du secteur Agriculture dans les émissions de GES (teq CO ₂) et en %	
16	Stocker du carbone dans les sols	Surface annuelle artificialisée (ha/an) Nombre d'exploitations en conservation des sols et surfaces concernées (ha) Nombre d'exploitations en agroforesterie et surfaces concernées (ha) Surface de prairies (ha) Surface de culture pérenne (ha)	Séquestration nette de dioxyde de carbone des sols et de la forêt (teq CO ₂)	
17	Mettre en œuvre un Projet Alimentaire Territorial	Part des surfaces agricoles et naturelle (%) Part de surface agricole certifiée agriculture biologique ou en conversion HVE (%)	Part de l'autonomie alimentaire (%)	

N°	Action	Indicateurs de résultats	Indicateurs d'objectifs	Indicateurs environnementaux
		Part de produits locaux et biologiques dans la restauration collective publique (%) Part de surface agricole dédiée au maraîchage et aux légumes de pleins champs		
18	Mettre en œuvre des règles d'urbanisme durable	Nombre de logements rénovés énergétiquement (nb de logements rénovés /100 logements existants) Surfaces annuelles artificialisées Part des bâtiments de classe A ou B (de classe F ou G) selon le DPE pour les GES (ou équivalent)		Surfaces annuelles artificialisées (ha) Quantité de déchets liés à la rénovation valorisée (t)
19	Améliorer la gestion des eaux de pluie	Nombre d'inondations déclarées par arrêté de catastrophe naturelle par an Nombre de ml de tuyau évités par an Surface d'espaces éco-aménagés (m²) (désimperméabilisation, trottoir avec nous, espaces verts créés) Nombre de m3 de cuves enterrées pour le réemploi des eaux pluviales		
20	Agir sur la mobilité des habitants et des salariés du territoire	Part de voiries aménagées pour les cycles (%) ou à défaut km/1 000 hab) Nombre de places de stationnement vélo (nb/100 h) Fréquentation des TC (voyages/hab) et des aires de covoiturage Maillage du territoire par le réseau TC Nombre d'animations par an Nombre de stations de mobilité propre Part de véhicules propres dans le parc de la collectivité (%)	Part modale piéton, part modale vélo et part modale TC Emissions de gaz à effet de serre globales annuelles du territoire (teq CO ₂) – secteurs Transports	Surface ou linéaires artificialisés
21	Créer des lieux de service de proximité	Nombre de lieux de services créés Nombre de services par lieu Part de la population utilisant le lieu %		
22	Mettre en place un comité de suivi du PCAET	Nombre de réunions par an Nombre de production d'éléments de communication par an		

N°	Action	Indicateurs de résultats	Indicateurs d'objectifs	Indicateurs environnementaux
23	Être une collectivité exemplaire	Dépenses énergétiques de la collectivité (euros) Part de bâtiments publics ayant fait l'objet d'un diagnostic énergétique Consommation moyenne d'eau dans les bâtiments de la collectivité (L/m².an) Part modale des déplacements alternatifs à la voiture individuelle pour les déplacements domicile-travail des agents de la collectivité (%)	Consommation d'énergie finale des bâtiments publics (MWh) Consommation annuelle d'énergie des véhicules (VP) de la collectivité (kWh/an/employé) Consommation de l'éclairage public (kWh/hab.an)	

Tableau 1. Indicateurs de suivi et d'évaluation

Par ailleurs, un tableur identifie, par indicateur, les sources de données possibles : les communes, la communauté de communes, mais aussi des partenaires tels que ATMO Hauts-de-France, les chambres consulaires, les gestionnaires de réseaux, la Région Hauts-de-France, le CD2E, l'observatoire du climat régional, les porteurs de projets, les associations, les bases de données nationales...

Des valeurs de référence ont été indiqués lorsque cela était possible, pour un quart des indicateurs environ.

3.3 Dispositif d'évaluation

Afin d'évaluer la progression du Plan Climat Air Energie Territorial du Pays de Valois, 10 indicateurs clés ont été définis. Ceux-ci permettront d'analyser la trajectoire globale prise par le territoire.

Indicateurs clés		Unité	Dernière valeur selon la période de référence (2012 pour le carbone et les polluants, 2015 pour l'énergie)	Objectif 2026 PCAET
Emissions de GES		kteqCO ₂ /an	294	206,5
Séquestration de carbone		kteqCO ₂ /an	52,8	30,5
Emissions de polluants atmosphériques	SO ₂	t/an	47	32
	NO _x		720	417
	COVNM		951	859
	NH ₃		544	521
	PM _{2,5}		246	194
	PM ₁₀		410	304
Consommation d'énergie		GWh/an	1 366	1 113
Production d'énergie		GWh/an	166	260

3.4 Gouvernance du PCAET

3.4.1 Lors de l'élaboration du PCAET

Le PCAET de la Communauté de Communes du Pays de Valois a vocation à articuler et mettre en valeur l'ensemble des actions énergie-climat portées par les acteurs du territoire.

L'organisation de la gouvernance pendant l'élaboration du PCAET était la suivante :

- Un **Comité de Pilotage**, chargé de valider le programme de travail, de décider des orientations stratégiques et d'entériner les résultats. Celui-ci était composé des élus et de représentants de la collectivité.
- Un **Comité Technique** chargé d'assurer la coordination des études et l'application des décisions du comité de pilotage. Il est composé de techniciens, des gestionnaires de réseau (ENEDIS, GRDF) et les partenaires régionaux et locaux : Etat, Région, Département, ADEME et Chambres consulaires.
- Des **ateliers participatifs** de concertation partenariaux organisés pour construire le plan d'action, avec les acteurs du territoire : membres des comités de pilotage et technique, maires, associations environnementales, bailleurs sociaux...

3.4.2 Lors de la mise en œuvre du PCAET

Consciente des enjeux, et des rôles importants des partenaires dans la réalisation du PCAET, la Communauté de Communes du Pays de Valois souhaite poursuivre la dynamique partenariale créée autour du PCAET et impliquer les collectivités du territoire dans la conduite de ce projet afin de partager l'avancée et le suivi du programme d'actions et la mise en œuvre de certaines d'entre elles.

Pour le suivi dans le temps du PCAET, les modalités suivantes sont pressenties :

- Des comités avec les élus, les agents et les citoyens ;
- La tenue d'ateliers de travail et de conventions avec les partenaires ;
- Le suivi opérationnel par un comité de pilotage annuel.

De cette manière, bien que certaines actions soient portées par des structures indépendantes de la collectivité, la communication sur les avancées de la mise en œuvre ainsi que sur les éventuelles difficultés rencontrées sera facilitée. Le Plan Climat Air Energie, porté par la collectivité du Pays de Valois, devient bien Territorial à travers cette gouvernance partagée. La Communauté de Communes jouera le rôle d'assembler, de point commun entre les différentes actions portées par des acteurs du territoire.

3.4.3 Evaluation du PCAET

Une évaluation à mi-parcours du PCAET sera réalisée en 2023 avec les acteurs associés à l'élaboration du PCAET. Elle se traduira par la rédaction d'un rapport de bilan mis à disposition du public.

L'évaluation à mi-parcours est un exercice d'analyse ponctuel qui va apporter une vision globale de la démarche et de son impact. Elle permettra d'apprécier ce qui a été réalisé, les résultats générés afin de s'adapter, de faire évoluer le programme d'actions. L'évaluation permet de vérifier dans quelle mesure les objectifs du PCAET ont été atteints, et si les moyens mis en œuvre – humains, techniques, financiers- sont suffisants pour les atteindre. L'évaluation doit permettre de préparer le terrain pour la suite avec : des recommandations opérationnelles et une révision éventuelle des priorités.

Sur ces mêmes bases et pour 2026, un bilan général du PCAET sera effectué.